

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « FR9400598 MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA » (SECTEUR DE STELLA)



Contenu

Natura 2000 : présentation générale.....	7
Fiche d'identité du site.....	8
I. Diagnostic	12
A. Périmètre du site Natura 2000	12
B. Données administratives.....	15
1. Les structures publiques.....	15
2. Les gestionnaires.....	15
3. La démographie.....	16
4. Zonage environnementaux et réglementation des espaces naturels au sein du site Natura 2000	16
C. Situation des propriétés dans le site	20
D. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	20
1. Agriculture.....	20
2. Activités forestières.....	23
3. Urbanisation.....	23
4. Activités cynégétiques	24
5. La pêche	24
6. Tourisme et activités de nature	24
7. Les projets	25
E. Données abiotiques générales	26
1. Géologie	26
2. Eaux.....	26
3. Topographie.....	27
4. Climat.....	29
F. Grands milieux	31
G. Analyse écologique	35
1. Habitats naturels.....	35
2. Flore.....	42
3. Faune.....	44
4. Etat de conservation des habitats et des espèces	51
H. Enjeux de conservation de la biodiversité.....	55
II. Définition et hiérarchisation des objectifs de développement durable	56
A. Analyse SWOT.....	56
B. Les objectifs de développement durable	57
1. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	57
2. Objectifs transversaux	58
III. MESURES DE GESTION.....	59
A. MESURE 1 : Suivis et études de la vieille futaie de chênes caducifoliés	61
B. MESURE 2 : Réaliser la cartographie des habitats naturels	63
C. MESURE 3 : évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.....	65
D. MESURE 4 : Réaliser un inventaire entomologique	66

E. MESURE 5 : Compléter l'inventaire des reptiles et amphibiens de l'annexe II et IV de Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) et mettre en œuvre une veille sur la chytridiomycose	68
F. MESURE 6 : Compléter les inventaires floristiques.....	70
G. MESURE 7 - Adapter le projet de desserte forestière eu égard aux incidences sur les habitats et les espèces, et encourager les techniques d'exploitation forestière douce	72
H. MESURE 8 : Poursuivre un programme d'étude et de suivi des ifs et houx	74
I. MESURE 9 : Rénover les sources et poches d'eau	76
J. MESURE 10 : Mettre en œuvre une gestion conservatoire de la châtaigneraie, habitat d'intérêt communautaire « Forêt à <i>Castanea sativa</i> (9260) »	78
K. MESURE 11 : Suivre l'application du plan local de protection incendie « Bastia-Nebbiu » et du plan dit de Protection Rapprochée du Massif Forestier « Massif de Stella »	80
L. MESURE 12 : Favoriser et conforter un pastoralisme durable.....	82
M. MESURE 13 : Sensibiliser les scolaires à l'environnement.....	84
N. MESURE 14 : Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces et habitats remarquables	86
O. MESURE 15 : Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	88
IV. Bibliographie.....	90
V. Annexes.....	93
A. Annexe 1 : Liste des espèces animales et végétales patrimoniale et d'intérêt communautaire du site Natura 2000.....	93
B. Annexe 2 : Charte Natura 2000	95

Table des figures et tableaux

Figure 1. Périmètre de l'ensemble du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (arrêté de désignation de la ZSC)	10
Figure 2. Périmètre du secteur Natura 2000 de la forêt de Stella (arrêté de désignation de la ZSC)	11
Figure 3. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique ORTHO).....	13
Figure 4. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique SCAN25).....	14
Figure 5. Périmètre de la réserve de chasse communale de Rutali (Source : OEC).....	16
Figure 6. Cartographie des zones archéologiques sensibles (Source : cartelie).....	17
Figure 7. Cartographie des propriétés du site Natura 2000	21
Figure 8. Parcelles agricoles déclarées RPG 2011. (Source : DDTM 2B).....	22
Figure 9. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre).....	27
Figure 10. Localisation des points d'eau captés issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre).....	28
Figure 11. Carte topographique au niveau du site natura 2000 (Source : cartes-topographiques.fr).....	29
Figure 12. Fiche climatologique d'Oletta (Source : Météo-France).....	30
Figure 13. Cartographie des habitats du site natura 2000 (secteur de Stella) (Source : DIREN Corse, 2005)	34
Figure 14. Cartographie des principaux milieux aquatiques (sources, cours d'eau) dans le site Natura 2000	38
Figure 15. Carte des peuplements (ONF, 2012)	39
Figure 16. Répartition du chêne vert dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012).....	40
Figure 17. Répartition du chêne pubescent et du chêne sessile dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)	40
Figure 18. Répartition du houx dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012).....	41
Figure 19. Répartition de l'if dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)	41
Figure 20. Répartition de l'aulne à feuilles cordées de Corse dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)	42
Figure 21. Répartition de quelques espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales (données non disponibles pour l'ensemble des espèces).....	50
Tableau I. Données administratives	18
Tableau II. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	25
Tableau III. Données abiotiques générales.....	30

Tableau IV. Essence forestière recensées dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)	32
Tableau V. Grands milieux	33
Tableau VI. Espèces végétales d'intérêt patrimonial (autres qu'habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)	43
Tableau VII. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	47
Tableau VIII. Habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive 92/43	48
Tableau IX. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	49
Tableau X. Objectifs et mesures de gestion	59

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR9400598 – MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA (SECTEUR DE STELLA)

Maître d'ouvrage :

Etat

Structure porteuse :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse (DDTM 2B)

Opérateur :

- « Cabinet d'études ENDEMYS »

Rédaction du document d'objectifs :

- Rédaction / Coordination / Cartographie : ENDEMYS
- Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : ENDEMYS
- Contribution / Synthèse / Relecture : ENDEMYS

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Aucune

Référence à utiliser

- MONEGLIA P., BURGUET-MORETTI A., LAIR E, PASTINELLI A. M. (2014) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400598 « Massif de Tenda et forêt de Stella » - Secteur de Stella. 104 p.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux : Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1989 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales comme celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe¹ : L'Europe possède une variété de climats, de paysages et de cultures qui induit une très grande biodiversité. Natura 2000 est un réseau européen de sites, représentatifs de cette diversité, où la préservation des habitats et des espèces naturelles de l'Union européenne est assurée. Ce réseau abrite environ 230 types d'habitats naturels et près de 1200 espèces animales et végétales, reconnus comme d'intérêt communautaire et qui justifient la désignation de sites par les États membres au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ». La situation de chaque pays européen est assez diversifiée dans la mesure où l'Europe n'impose pas d'objectif en termes de superficie. Chaque pays établit son propre mode de désignation et de gestion des sites. Fin 2009, le réseau Natura 2000 européen affichait 22 419 SIC (dont 1391 en domaine marin) répartis au sein des 27 Etats membres, recouvrant environ 585 000 km² du territoire terrestre (soit 13.6% de la superficie terrestre totale des états membres) et près de 132 000 km² en milieu marin. Fin 2009, le réseau européen abritait 5242 ZPS (dont 619 en domaine marin) couvrant environ 477 000 km² du territoire terrestre et près de 98 000 km² en milieu marin.

Natura 2000 en France² : Le réseau français de sites Natura 2000 couvre 12,57 % du territoire métropolitain soit 6 899 092 ha hors domaine marin qui représente 4 142 348 ha (Statistiques effectuées sur les bases de référence de mai 2012):

- 1368 sites en ZSC au titre de la directive Habitats-faune-Flore. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 670 817 ha,
- 385 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit 4 345 965 ha.

Natura 2000 en Corse³ : Le réseau Corse de sites Natura 2000 comprend 89 sites terrestres ou majoritairement terrestres⁴ répartis entre les départements de la Haute-Corse et de la Corse du Sud :

- 47 sites en Haute-Corse dont 34 ZSC et 13 ZPS.
- 42 sites en Corse du Sud dont 33 ZSC et 9 ZPS.

¹ Source : INPN

² Source : INPN

³ Source : INPN

⁴ <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « Massif de Tenda et forêt de Stella » (secteur de Stella)

Date de proposition comme ZSC : 17 mars 2008

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui / ~~non~~

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR9400598

Localisation du site Natura 2000 : CORSE

Localisation du site Natura 2000 : Haute-Corse, communes de Rutali, Campitello, Murato, Borgo, Scolca et Vignale.

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : Le site Natura 2000 couvre 3055,76 ha dont 2080,15 ha pour le « secteur Tenda », et 975,61 ha pour le « secteur Stella ».

Préfet coordinateur : Mr. Le Sous-Préfet de Corte

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Mr. Le Sous-Préfet de Corte

Structure porteuse : Direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

Opérateur : ENDEMYS

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Services de l'Etat

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement de Corse,

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse,

Ou leurs représentants ;

Elus, représentants des collectivités territoriales :

Le président du conseil exécutif de Corse,

Haute-Corse,

Le président du conseil général de la

Le maire de Campitello

Le maire de Murato
Le maire de Borgo
Le maire de Scolca

Le maire de Pietralba
Le maire de Rutali
Le maire de Lento

Ou leurs représentants ;

Représentants des établissements publics :

Le directeur régional de l'office national des forêts,
Le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
Le directeur de l'office de l'environnement de la Corse,

Le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse,
Le directeur de l'agence du tourisme de la Corse,
Le président du Parc naturel régional de Corse,

Ou leurs représentants ;

Propriétaires

Le président du Syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse

Usagers et socioprofessionnels :

Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
Le président du centre régional de la propriété forestière de Corse
Le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse,
Le président du GAL des 2 massifs, Oletta,
Le président de l'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse,
Le président de l'association A Muntagnera, Riventosa,
Le président de l'association « Groupe Chiroptères Corse », Corte,
Le président de la société de chasse intercommunale,

Le président de l'ACCA de Rutali,
Le président de l'ACCA de Murato,
Le président de l'association « A stella di a Custeria », Lento,
Le président de l'association « A Tramuntana », Lento,
Le président de l'association « Opera », Bastia,
Mme Pauline Juillard, Murato,
M. Roger Colombani, Lento,
Mme Marianne Tolaini, Lento,
M. Etienne Mazzoni, Lento,
M. Jean-Baptiste Vittori, Lento,
M. Ours-Marc Ferrari, Lento,
M. André Frau, Lento,
M. François Viola, Rutali,
M. Austi, Canavaggia,
Madame Niellini.

Ou leurs représentants ;

Personne qualifiée au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation écologique :

Mme Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse

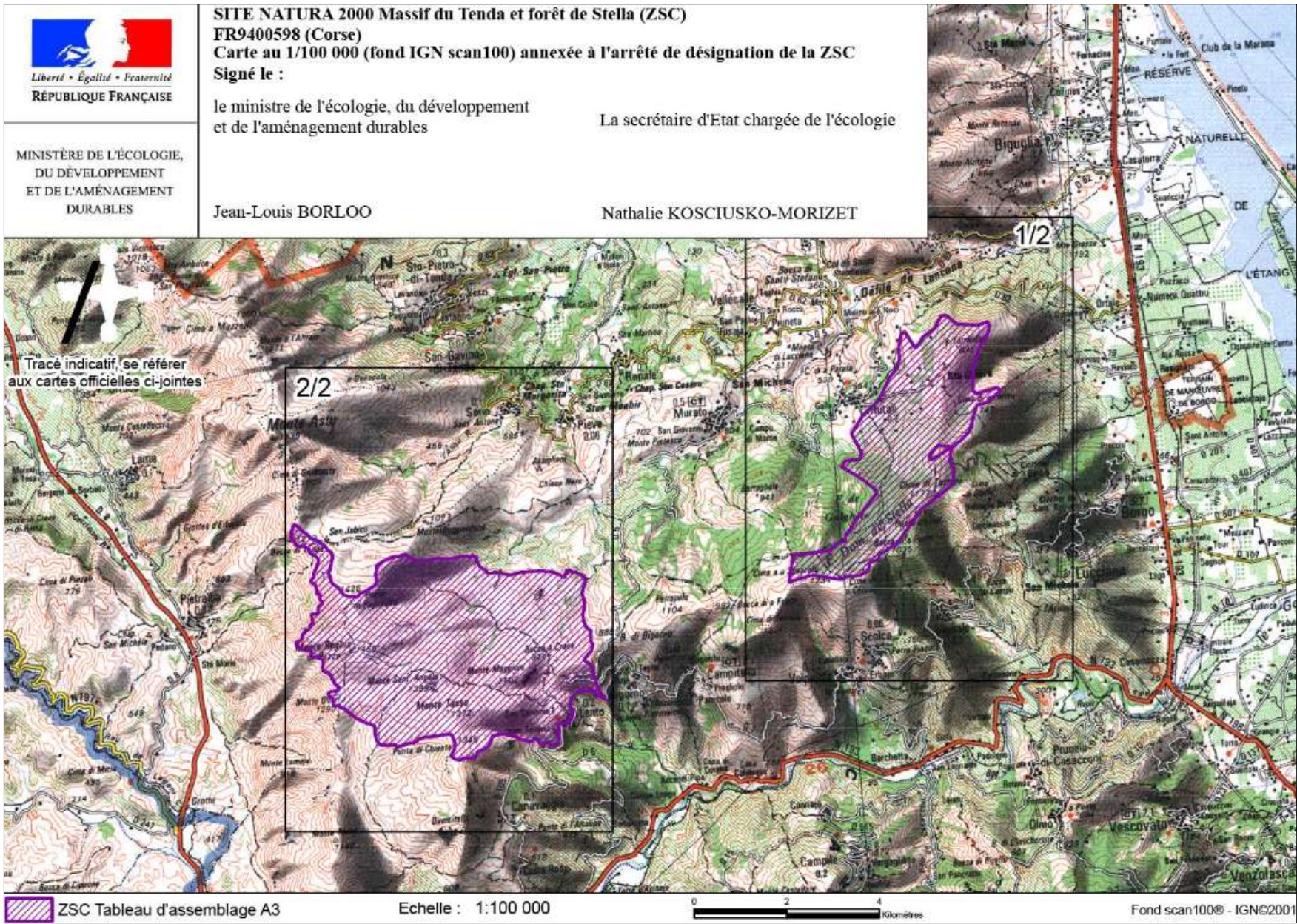


Figure 1. Périmètre de l'ensemble du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (arrêté de désignation de la ZSC)

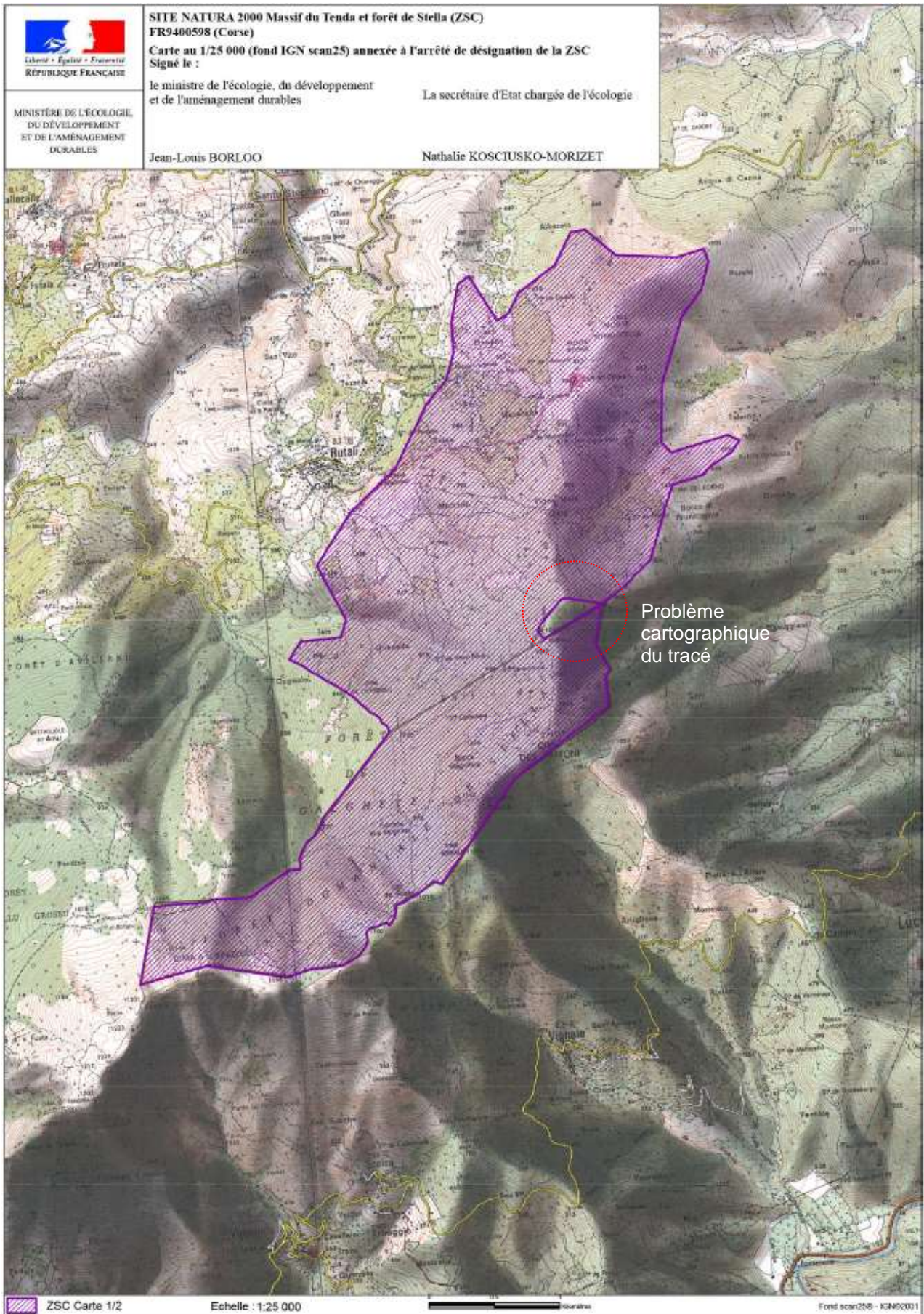


Figure 2. Périmètre du secteur Natura 2000 de la forêt de Stella (arrêté de désignation de la ZSC)

I. DIAGNOSTIC

A. PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 FR9400598 « Massif de Tenda et forêt de Stella » a été proposé par la France comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la « directive Habitats ».

Les Figure 3 et Figure 4 présente le périmètre du secteur Natura 2000 de la forêt de Stella.

D'altitude peu élevée, le secteur de Stella part de 580 m pour atteindre l'altitude de 1 234 m (Cima à u Spazzolu). Le réseau hydrographique y est peu représenté. On peut distinguer cependant deux entités végétales et hydrographiques différentes.

La partie basse du site (coté Chapelle S^{ta} Chiara) est constituée d'un maquis plus ou moins dense à Arbousier et Bruyère arborescente et une forte densité de châtaigniers appartenant à l'étage mésoméditerranéen.

Ce couvert végétal participe au maintien d'un petit réseau hydrographique composé de quelques ruisseaux, ruissellements et zones d'eau semi-stagnantes. L'aspect paysager du site est marqué par l'empreinte humaine, passée (chapelle, châtaigneraies, élevage, ...) et présente (piste, chemin de randonnée, élevage,...).

La Forêt de Stella présente une activité pastorale et une ancienne activité de castaneiculture notable dans la zone nord, de part et d'autre de la piste conduisant à la chapelle Santa Chiara.

La partie haute du site (ou forêt de Stella proprement-dite) constituée par la forêt Territoriale peut être rattachée à l'étage supraméditerranéen inférieur avec des espèces à affinité plus mésophile. Dans la partie inférieure de la forêt on trouve les zones à chêne vert avec le Houx, et dans les zones plus fraîches, les peuplements purs ou mélangés d'Aulne cordé avec le Houx. La partie supérieure ouest est principalement boisée en Chêne sessile avec sous étage de buis avec les stades de dégradation (disparition du chêne avec envahissement du buis, puis le fasciés à Fougère-aigle et enfin la lande à Immortelle d'Italie sur lithosol). Elle est dépourvue de ruisseau d'eau pérenne, mis à part une petite fontaine (fontaine di a Verghete) en son centre.

En 1989, un important incendie a ravagé une bonne partie nord de la forêt ne laissant aujourd'hui apparaître qu'un maquis de régénéscence peu élevé et parsemé de chandelles calcinées de gros châtaigniers, des ruisseaux à secs en période estivale et des « coulées » arborées qui ont subsisté çà et là. Ce reste de végétation laisse supposer l'existence, avant 1989, d'un couvert végétal important et donc, probablement, d'un réseau hydrographique en eau pérenne plus important. La futaie de chêne vert détruite rejetée de souche mais les pousses sont plus ou moins détruites par les troupeaux errants assez fréquents sur tout le secteur, compromettant la régénération de ce peuplement sylvatique.

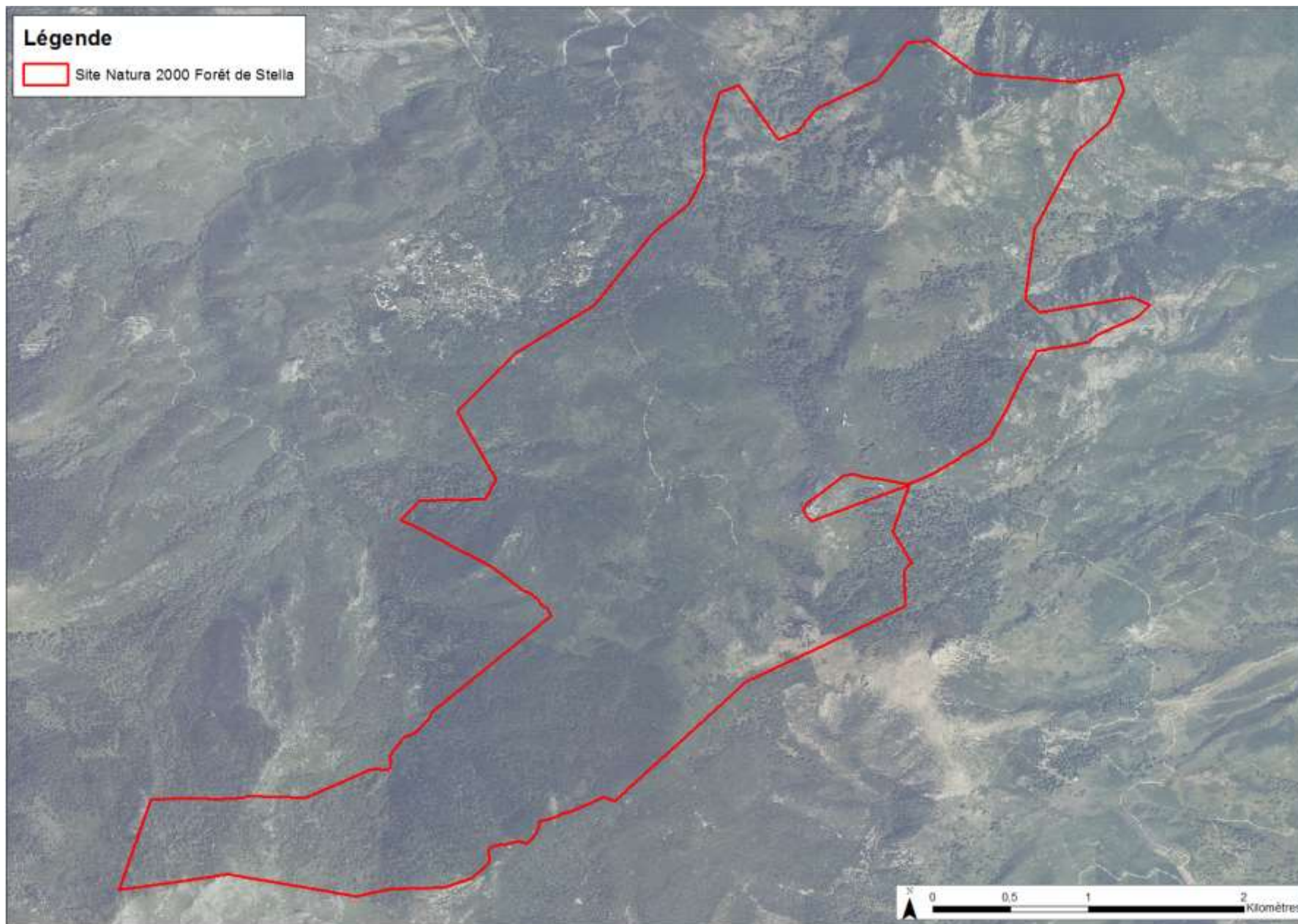


Figure 3. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique ORTHO)

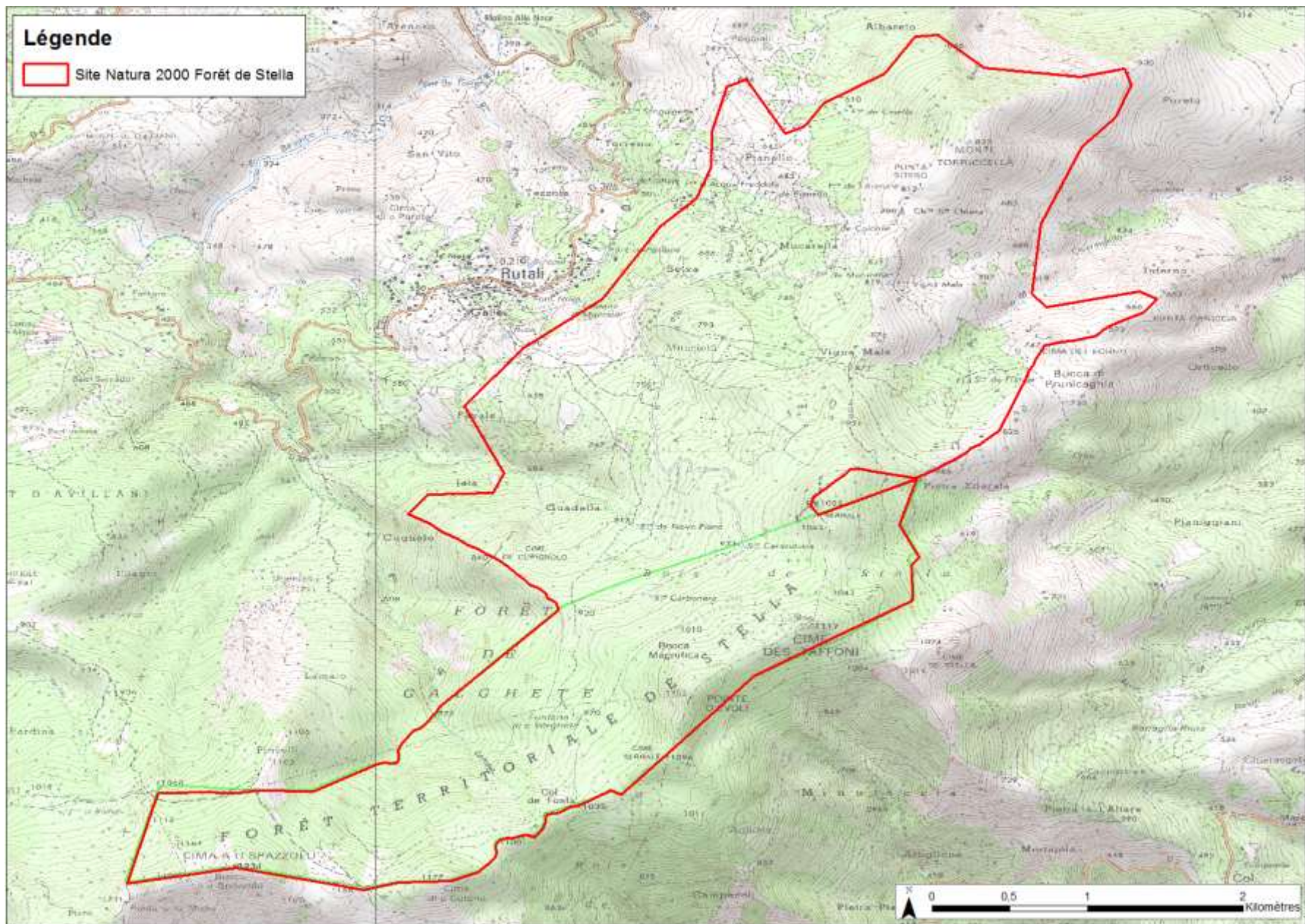


Figure 4. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique SCAN25)

B. DONNEES ADMINISTRATIVES

Le Tableau I synthétise les données administratives du site Natura 2000.

1. Les structures publiques

Le territoire du site Natura 2000 FR 9400598 « Massif du Tenda et forêt de Stella » concerne différentes collectivités sur sa partie forêt de Stella :

- La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) en tant que propriétaire de la forêt territoriale.
- Le Conseil Général de la Haute-Corse, intervient par le biais des forestiers sapeurs dans le dispositif contre les incendies.
- La commune de Rutali en majorité, les communes de Scolca, Borgo, Murato, Vignale et Campitello en partie. Elles détiennent notamment les pouvoirs de police sur l'ensemble de leur territoire.
- la Communauté de communes du Nebbiu et la Communauté de communes de Marana-Golu.

2. Les gestionnaires

L'ensemble de la forêt territoriale de Stella est gérée par l'Office National des Forêts.

L'aménagement forestier de la forêt territoriale de Stella s'applique sur la période 2012-2031, il a été validé par délibération de la CTC du 14.03.2013 et par arrêté préfectoral du 19.02.2014. Il est désormais en cours d'application.

Un contrat Natura 2000 a été mis en œuvre dans la forêt territoriale de Stella par l'ONF, il a été mis en œuvre de 2004 à 2009 sur plusieurs parcelles cadastrales :

Commune	Section	N° de parcelle
Borgo	E	2
Borgo	E	553
Rutali	B	970
Rutali	B	971
Rutali	B	972
Rutali	B	973

Il concernait la mise en œuvre de la mesure n°3 du document d'objectifs Natura 2000 de 2004 qui comprend :

- Le suivi et expertise des modalités de régénération de l'exclos en contexte 3 car activité sylvicole normale
- Définition du protocole d'étude et de mise en protection des biotopes.
- Mise en place des exclos : layonnage, clôture, passage chasseurs, information.
- Traitement de la végétation et entretiens annuels des exclos.
- Suivi et expertise des modalités de régénération.

3. La démographie

Les populations légales de 2011 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014 pour les communes du site Natura 2000 se répartissent de la manière suivante :

Rutali : 359 hab.	Borgo : 7742 hab.	Vignale : 181 hab.
Scolca : 108 hab.	Murato : 620 hab.	

Le site Natura 2000 ne comprend aucunes populations au sein de son périmètre. Néanmoins, des activités agricoles, forestières et touristiques sont présentes.

4. Zonage environnementaux et règlementation des espaces naturels au sein du site Natura 2000

La forêt territoriale de Stella :

L'intégralité de la forêt territoriale de Stella appartient à la Collectivité Territoriale de Corse. Depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le domaine forestier privé de l'Etat de 50 000 ha a été transféré à la CTC qui en assure la gestion, conformément au Code forestier et aux principes de gestion durable de la forêt. Elle compte 325 hectares répartis sur les communes de la façon suivante :

Borgo 38 ha	Murato 19 ha	Scolca 144 ha
Campitello 10 ha	Rutali 102 ha	Vignale 12 ha

Les zones archéologiques :

Un site archéologique est identifié sur le site Natura 2000 « San Petra Ellerata » (site médiéval) Cf. Figure 6. Cette règlementation a pour objet la protection des vestiges archéologiques, en renseignant les documents d'urbanisme et en répondant de manière efficace aux problèmes soulevés par les travaux d'aménagements du site.

Réserve de chasse communale :

Une réserve de chasse communale de Rutali a été approuvée par l'arrêté préfectoral n°82/III6 du 23 avril 1982. Elle est gérée par l'association communale de chasse de Rutali. Elle porte sur les parcelles cadastrales suivantes (Cf. Figure 5) : Section A feuille n°2 : n°355 à 383 ; n°385 à 399 ; n°411-412-415-417-418 et 440.

Tout acte de chasse est strictement interdit sur la réserve de chasse



Figure 5. Périmètre de la réserve de chasse communale de Rutali (Source : OEC)

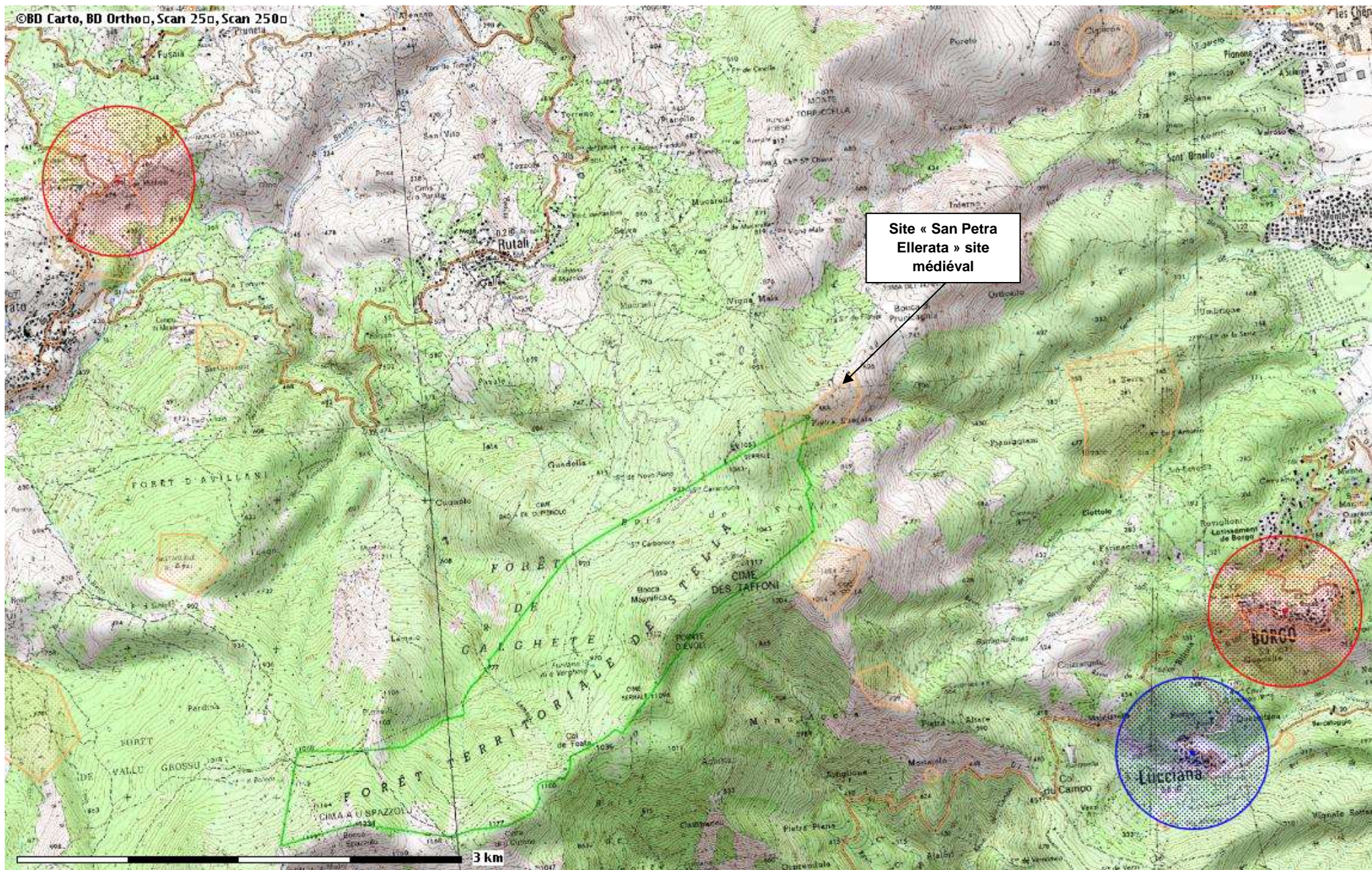


Figure 6. Cartographie des zones archéologiques sensibles (Source : cartelie)

Le SDAGE : Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau :

Le SDAGE 2010-2015 du bassin de Corse fixe les objectifs de qualité des eaux pour une période de 6 ans. Il se compose de 4 orientations fondamentales :

- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement,
- Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets,
- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités,
- Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts. Les orientations du SDAGE ainsi que leurs dispositions sont opposables aux documents d'urbanisme et aux décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Aucunes mesures propres aux ruisseaux se situant sur le site Natura 2000 ne sont identifiées dans le SDAGE. Néanmoins, le fleuve côtier Bevinco se situant à proximité du site Natura 2000, il est nécessaire de prendre en compte les mesures qui lui sont attribués :

- Définir des objectifs de quantité.
- Mettre en cohérence prélèvements et besoins.

Dispositifs incendies :

Le principal risque majeur identifié sur le site Natura 2000 est le risque feu de forêt.

PLPI Nebbio-Bastia (Plan Local de Protection Incendies) : Un dispositif de lutte contre les incendies est mis en place avec le PLPI Nebbio-Bastia en cours d'application. Le PLPI est un document d'objectif et de planification des infrastructures d'aide à la lutte (zones d'appui à la lutte, points d'eau, pistes). Il ne représente qu'un des aspects des mesures à prendre en matière de protection contre les incendies, dans la mesure où il ne traite pas notamment de la protection des zones urbanisées ou de la protection rapprochée des massifs forestiers.

PRMF (Protection Rapproché des Massifs Forestiers) : Une PRMF est en cours d'élaboration. Les objectifs de la PRMF sont : (i) Aménager les espaces forestiers remarquables dans des conditions topographiques difficiles (voire extrêmes) pour réduire les surfaces parcourues ; (ii) Gérer la sécurité du public présent dans ces massifs ; (iii) Imaginer les modes de gestion de ces mêmes espaces permettant de minimiser les dommages subis par les peuplements.

Tableau I. Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
État (DDTM 2B)	1	DDTM 2B	Rôle de financeur et de police de l'environnement.	DDTM 2B
Région	1	Collectivité Territoriale de Corse	Rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité. Propriétaire de la forêt territoriale de Stella	OEC

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Département	1	Conseil Général de la Haute-Corse	Intervient avec les forestiers sapeurs dans le cadre de la lutte incendie.	CG 2B
Communes	5	Rutali ; Scolca ; Borgo ; Murato ; Vignale ; Campitello	Communes du site Natura 2000. Rôle de police sur ce territoire.	DDTM2B
Communauté de Communes	2	Communauté de communes Marana-Golu Communauté de communes du Nebbiu	Peuvent prévoir des actions en faveur de la protection de l'environnement	DDTM2B
Structure publique gestionnaire	1	Office National des Forêts	Gestionnaire de la Forêt Territoriale de Stella	ONF
Contrats Natura 2000	1	Mise en œuvre de la mesure n°3 du DOCOB	Mise en œuvre de mesures de conservation dans la forêt territoriale de Stella	DDTM 2B
Habitants	En périphérie	Aucune habitation sur le site Natura 2000.	Fréquentation et utilisation du site Natura 2000.	Observations in situ INSEE
Terrains du Conservatoire du littoral	0	Aucuns terrains du Conservatoire du Littoral	Sans objet	CELRL
ENS	0	Aucunes parcelles acquises au titre des ENS.	Sans objet	CG 2B
APB	0	Néant	Sans objet	DREAL Corse
AOT (Autorisation d'occupation du territoire)	0	Néant	Sans Objet	DREAL Corse
Monuments inscrits et classés (loi 1913)	Néant	Néant	Néant	OEC DRAC DREAL Corse
Zones archéologiques	1	Une zone archéologique au sein du site Natura 2000 « site de Santa Petra Ellerata ».	Zones archéologiques à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'actions ou de projets d'aménagement.	DRAC
Réserves de chasse communale	1	Une réserve de chasse communale de Rutali.	Conservation de la faune sauvage.	OEC
Dispositifs incendies	1	PLPI Nebbiu-Bastia (en cours) PRMF Stella (en cours)	Protection du massif forestier.	ONF DDTM 2B SDIS 2B
SDAGE	1	Aucunes mesures propres aux ruisseaux de situant sur le site Natura 2000. Respect des dispositions générales du SDAGE 2010-2015.	Respect des dispositions du SDAGE dans le site Natura 2000. Amélioration de la qualité et de la quantité des eaux présents sur le site.	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

C. SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Le site Natura 2000 est constitué de parcelles publiques et privées.

La Collectivité Territoriale de Corse est propriétaire de l'ensemble des parcelles cadastrales de la forêt territoriale de Stella. Le reste du site Natura 2000 appartient à la commune de Rutali et à des propriétaires privés (Cf. Figure 7).

D. DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Le Tableau II synthétise les activités humaines et l'occupation du sol sur le site Natura 2000.

1. Agriculture

Une activité agricole sur le site Natura 2000 est identifiée par la présence de deux agriculteurs. Ils pratiquent l'élevage de caprins et de bovins.

L'éleveur de bovins a été sous contrat MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) de 2005 à 2010, elles comprennent :

- 2,56 ha en ouverture de milieu
- 16,19 ha en entretien de parcours
- 1,21 ha en entretien de parcours arboré

Deux principaux ilots de parcelles déclarées (RPG 2011) sont identifiés sur le site Natura 2000, l'un au nord et l'autre au sud → cf. Figure 8.

Bien que la châtaigneraie sur le site Natura 2000 soit majoritairement non entretenue et non exploitée, un propriétaire entretien tout de même des châtaigniers.

Les milieux du site Natura 2000 sont favorables au pastoralisme qui reste à développer sur le site notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies. Un programme lié au pastoralisme est prévu dans le cadre du PRMF en cours d'élaboration.

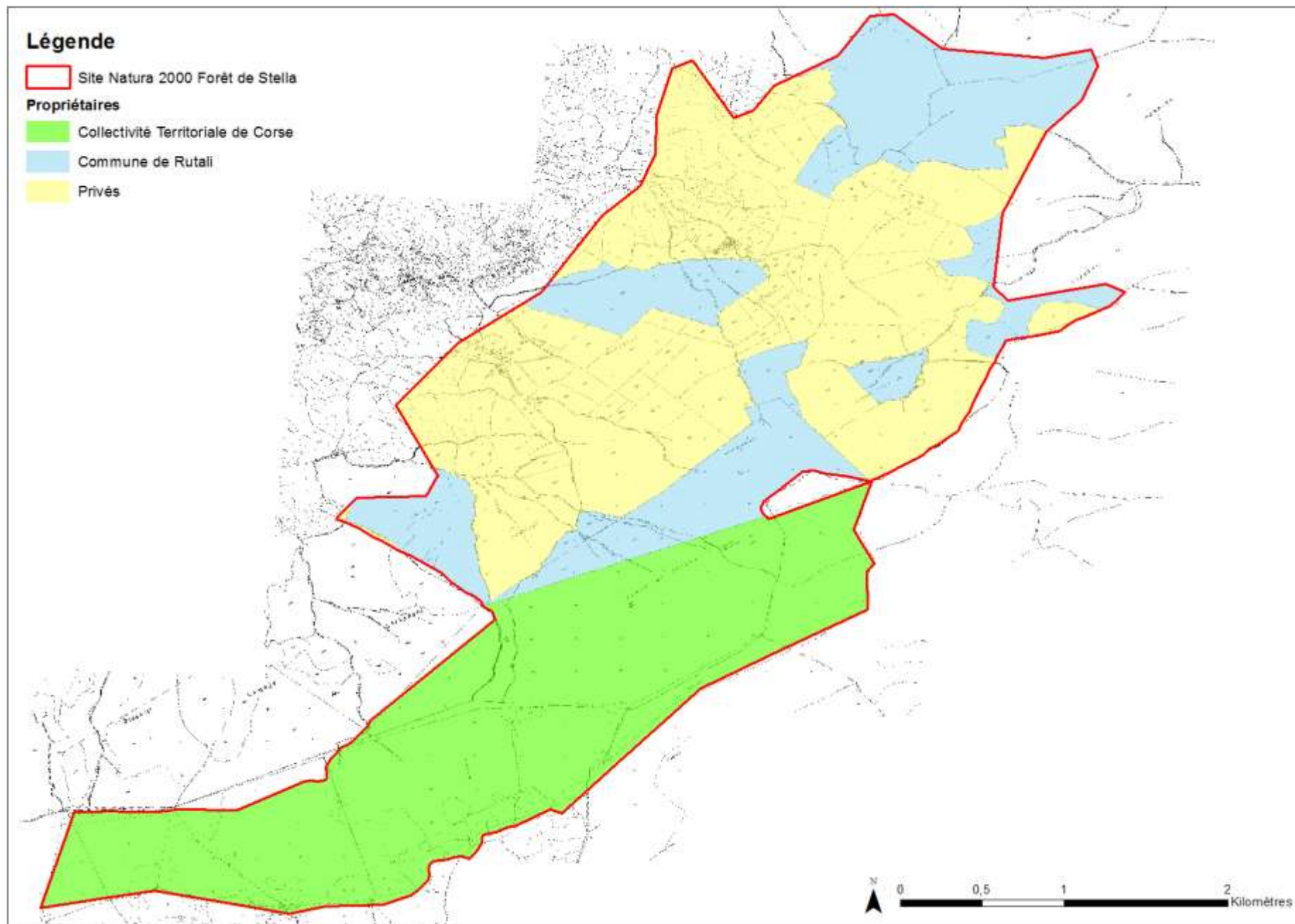


Figure 7. Cartographie des propriétés du site Natura 2000

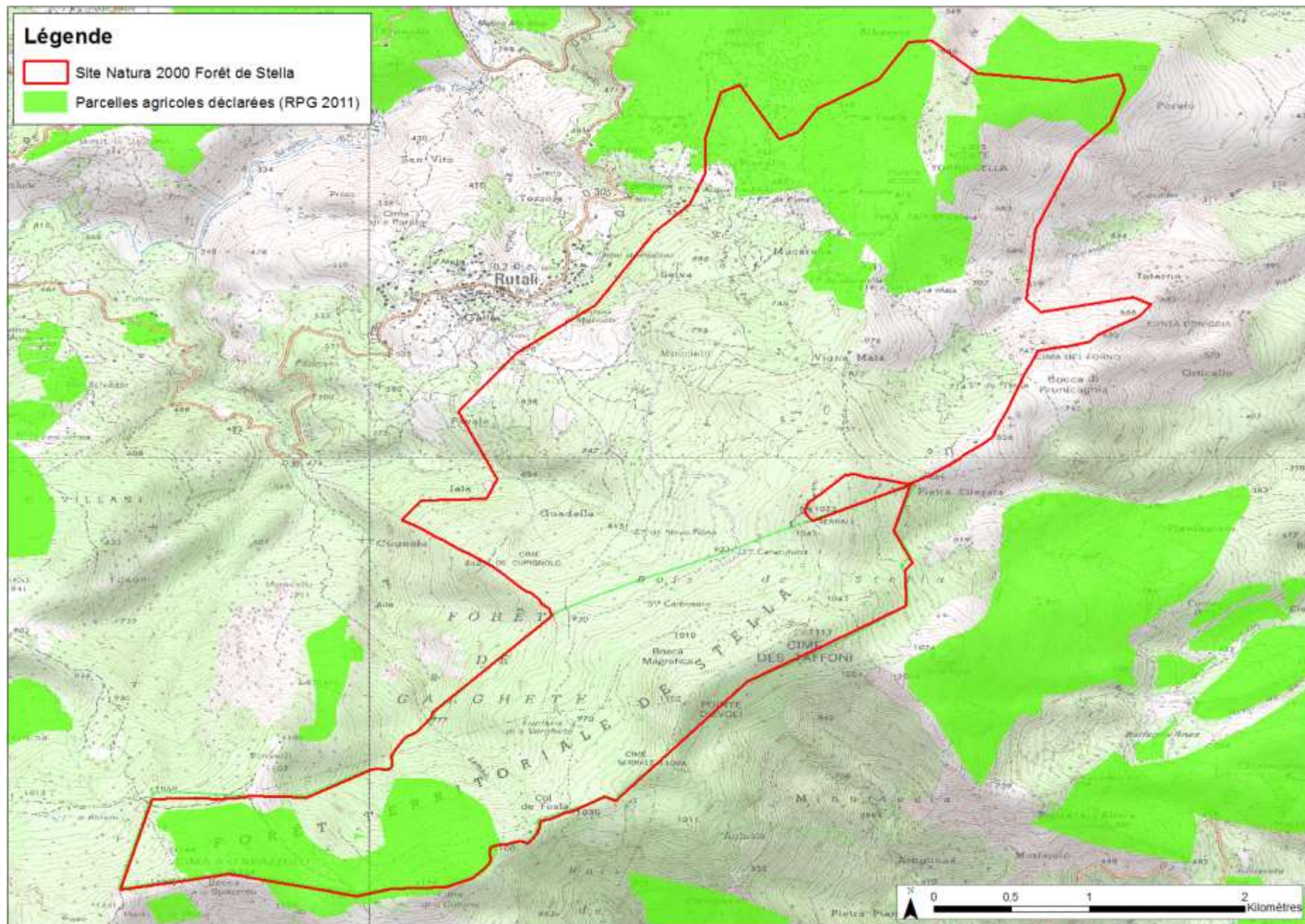


Figure 8. Parcelles agricoles déclarées RPG 2011. (Source : DDTM 2B)

2. Activités forestières

Le site Natura 2000 accueille la forêt territoriale de Stella. Le propriétaire est la Collectivité territoriale de Corse. Le gestionnaire est l'Office national des forêts. Le plan d'aménagement forestier 2012-2031 est en cours d'application (ONF, 2012).

Problématiques et solutions retenues par le plan d'aménagement de la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012) :

Sise entièrement en site Natura 2000, la forêt territoriale de Stella est reconnue d'intérêt écologique majeur pour ses peuplements remarquables d'houx, et d'aulnes cordés, la présence d'ifs, et de la vieille futaie caducifoliée (chêne pubescent, chêne sessile, et hybrides). La préservation de ces habitats et de leur diversité spécifique est donc une des priorités de l'aménagement.

Compte tenu de la présence d'une futaie dense de chêne vert sur près de 45 % de la surface de la forêt sur des stations favorables à la sylviculture, la production de bois n'est pas à exclure en forêt territoriale de Stella, sous réserve de la création d'une desserte.

Le pastoralisme est une contrainte de gestion dont il est nécessaire de tenir compte (cf. § 2.5). Toutefois, le sylvo-pastoralisme n'est pas retenu en tant qu'objectif à part entière, au vu d'une situation locale assez complexe (cf. 2.5). En participant à l'entretien de l'espace, le pastoralisme revêt également un intérêt en terme de DFCI. Il est donc à accompagner (concession pluriannuelle de pâturage) afin de ne pas compromettre la régénération des peuplements feuillus.

La forêt territoriale de Stella sera affectée d'une part à la protection et la conservation des milieux naturels et des espèces, et d'autre part à la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage ; tout en prenant en compte l'existence d'une activité pastorale qui reste à encadrer.

De par ses fonctions principales (protection de la biodiversité, et production) à corréliser avec ses caractéristiques naturelles (peuplements remarquables, maquis dense, diversité feuillus, gradient stationnel), et la récurrence des incendies sur le territoire communal, la FT de Stella mérite d'être prise en considération en vue de sa protection contre les incendies. Des travaux spécifiques sont à envisager en attendant la mise en œuvre de la PRMF dont l'étude doit débuter en 2012.

3. Urbanisation

Le site Natura 2000 est un site naturel non urbanisé et il se situe en dehors de toute urbanisation. La principale urbanisation se situe au niveau du village de Rutali, elle est dense et se cantonne aux abords du village.

L'état des documents d'urbanisme des communes du site Natura 2000 est le suivant :

- Rutali : Carte communale
- Borgo : POS (PLU en cours d'élaboration)
- Murato : RNU (carte communale engagée)
- Campitello : Carte communale
- Vignale : Carte communale
- Scolca : RNU (carte communale engagée)

La partie forêt de Stella est entièrement en zone naturelle. Le reste du site Natura 2000 se situant sur la commune de Rutali, il est géré par le règlement national d'urbanisme (RNU) puisque la carte communale est partielle.

4. Activités cynégétiques

Une association communale de chasse agréée de Rutali est identifiée sur le site Natura 2000. Elle a pour objet d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique.

Il lui est également concédé la gestion de la réserve communale de chasse de Rutali approuvée par l'arrêté préfectoral n°82/III6 du 23 avril 1982.

L'ACCA de Rutali est actuellement « en sommeil ».

La chasse au sanglier et la chasse à la plume y sont pratiquées.

5. La pêche

Il n'y a pas d'activités de pêche identifiées sur le site Natura 2000. Néanmoins, une activité de pêche existe en dehors du site Natura 2000 dans le fleuve du Bevinco.

6. Tourisme et activités de nature

Accueil et hébergement touristique :

La majorité du site Natura 2000 se situe sur la commune de Rutali, la commune ne comprend aucun hôtel, ni terrain de camping.

Des chambres d'hôte et un bar-restaurant sont identifiés au village de Rutali.

Les communes aux alentours comprennent plusieurs hébergements touristiques puisqu'elles sont fortement fréquentées en période estivale.

Fréquentation touristique et principaux lieux touristiques du site Natura 2000 :

Le site Natura 2000 se situe dans le canton du Haut-Nebbiu qui est fortement fréquenté en période estivale grâce à l'attraction de la cité balnéaire de Saint Florent et de sa proximité avec Bastia et son port.

Néanmoins le site en lui-même est très peu fréquenté du fait de la difficulté des accès. Le site est fréquentée par les chasseurs, les ramasseurs de champignons et par quelques promeneurs.

Le secteur le plus fréquenté est celui de la chapelle de Santa Chjara grace notamment à son accès par une piste carrossable. En outre, s'y déroule tous les 12 août pour la Sainte Claire une messe et une procession. Outre la présence de cette chapelle, une stèle est édifée non loin de là sur le lieu du crash de l'hélicoptère Dragon 2B survenu le 29 avril 2009. Un sentier « A memoria » a été balisé pour accéder au lieu du crash.

Activités de pleine nature :

Le site Natura 2000 est principalement utilisé pour la randonnée pédestre.

Une course à pied « Trail/rando di A Memoria in Rutali » est organisée chaque année par l'association C.I.N.T.O en hommage au crash du Dragon 2B. Cette course passe au nord du site Natura 2000 sur la piste

qui mène à la chapelle de Santa Chjara. En 2013, la course a réuni près de 180 personnes.

Actuellement aucun impact notable dû à la fréquentation touristique où aux activités de nature n'est identifié sur le site Natura 2000.

7. Les projets

Aucun projet n'est identifié au sein du site Natura 2000 hormis :

- Le plan de Protection Rapproché du Massif Forestier (PRMF) en cours d'élaboration ;
- Les mesures ou projets défini dans le Plan de Lutte et de Protection contre les Incendies (PLPI) ;
- Les mesures ou projets défini dans le Plan d'aménagement de la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012).

Tableau II. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Agriculture	140 160 161 170	2	Eleveurs caprins et bovins. Deux principaux ilots de parcelles déclarées identifiés. Eleveur bovin sous contrat MAET. Châtaigner exploités par un propriétaire.	DDTM2B OEC/ agent pastoral
Urbanisation	402	Aucune urbanisation sur le site.	Site entièrement naturel et agropastoral. Principale urbanisation au niveau du village de Rutali, elle est dense et se cantonne aux alentours du village.	Mairie In situ IGN
Activité cynégétique	230	Aléatoire	Présence de l'association de chasse communale de Rutali actuellement en sommeil. Elle gère également la réserve de chasse communale. Chasse au sanglier et à la plume.	Mairie OEC
Pêche	220	Aléatoire	Pas de d'activité de pêche sur le site Natura 2000. La principale activité de pêche se situe sur le Bevinco en dehors du site Natura 2000.	Fédération de pêche OEC
Tourisme	501 622 629	Aléatoire	Site Natura 2000 très peu fréquenté. Présence de randonnée pédestre, VTT et d'une course trail. Principaux hébergements et restauration en dehors du site Natura 2000.	ONF DDTM2B Observations OEC
Projets	948	3	PRMF (en cours d'élaboration), PLPI et Plan d'aménagement de la forêt territorial de Stella en cours d'application	Mairie ONF DDTM2B

E. DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Le Tableau III présente une synthèse des données abiotiques du site Natura 2000.

1. Géologie

Quatre couches géologiques ont été identifiées sur le site Natura 2000 (Figure 9) :

- **θS. Métagabbros.** Les métagabbros sont, au Nord du Golo, tectoniquement associés aux serpentinites et ferrogabbros des mélanges ophiolitiques. On les rencontre en effet à l'Est et au Sud de Rutali, au milieu des serpentinites de l'unité de Morteda—Farinole, ainsi que dans celles qui surmontent tectoniquement les gneiss et les metabasaltes de la Cime de Zuccarello dans la région comprise entre Ortale et Biguglia.
- **S-S⁸. Schistes et calcschistes.** Au-dessus des quartzites (métaradiolarites) accompagnés ou non de cipolins, qui viennent en couverture des différentes unités à matériel océanique, se sédimente, sur une épaisseur considérable (jusqu'à 1000 m), une série de schistes riches en horizons centimétriques à décimétriques de quartzites faiblement carbonates et de calcschistes. Ces schistes affleurent souvent mal et l'on ne peut en général les observer dans de bonnes conditions que dans les tranchées ou le long des cours d'eau.
- **Δ. Serpentinites.** On les rencontre partout et dans n'importe quelle situation structurale. Ces serpentinites couvrent d'énormes surfaces dans les grands massifs situés à l'Ouest de la feuille, au Sud de Rutali, dans la forêt de Calghète. On retrouve là des affleurements comparables à ceux qui constituent l'échiné dorsale du cap Corse dans la région du Monte Stello. On peut également les rencontrer en affleurements de dimensions réduites ou parfois même en simples placages.
- **E. Éboulis indifférenciés.** Leur composition est semblable à celle de colluvions indifférenciées. Ils montrent en revanche une pente généralement nettement plus importante.

2. Eaux

Eaux de surface

On trouve sur le site Natura 2000 quelques affluents du Bevincu y prenant leur source. A noter la présence de plusieurs sources et fontaines (cf. Figure 14 Cartographie des principaux milieux aquatiques (sources, cours d'eau) dans le site Natura 2000). Aucun de ces ruisseaux n'est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Corse.

Eau potable

D'après la banque de données BSS (Banque de données du Sous-Sol), 14 points d'eau captés (forage, puits et autre point d'eau) sont présents au sein du site Natura 2000. De plus, notons la présence d'autres points d'eau à proximité du site à l'est et autour du village de Rutali (Figure 10).

Assainissement des eaux usées

Selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, deux stations d'épuration sont présentes sur la commune de Rutali, elles sont situées au niveau du village de Rutali. Il s'agit de STEP de 250 et de 450 équivalents/habitants (eq/hab).

Eaux de baignade

Aucun site de baignade sur le site Natura 2000. Au niveau de la rivière du Bevinco (hors site Natura 2000), un site de baignade est suivi par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. D'après le classement 2012, le site de l'embouchure du ruisseau admet une qualité moyenne des eaux de baignade.

3. Topographie

Le site Natura 2000 se situe en montagne, il recouvre une crête de montagne et un de ses versants. L'altitude du site varie d'environ 600 à 1234 mètres (Figure 11). La pente est relativement importante (environ 25% du village de Rutali à la Cime des Taffoni).

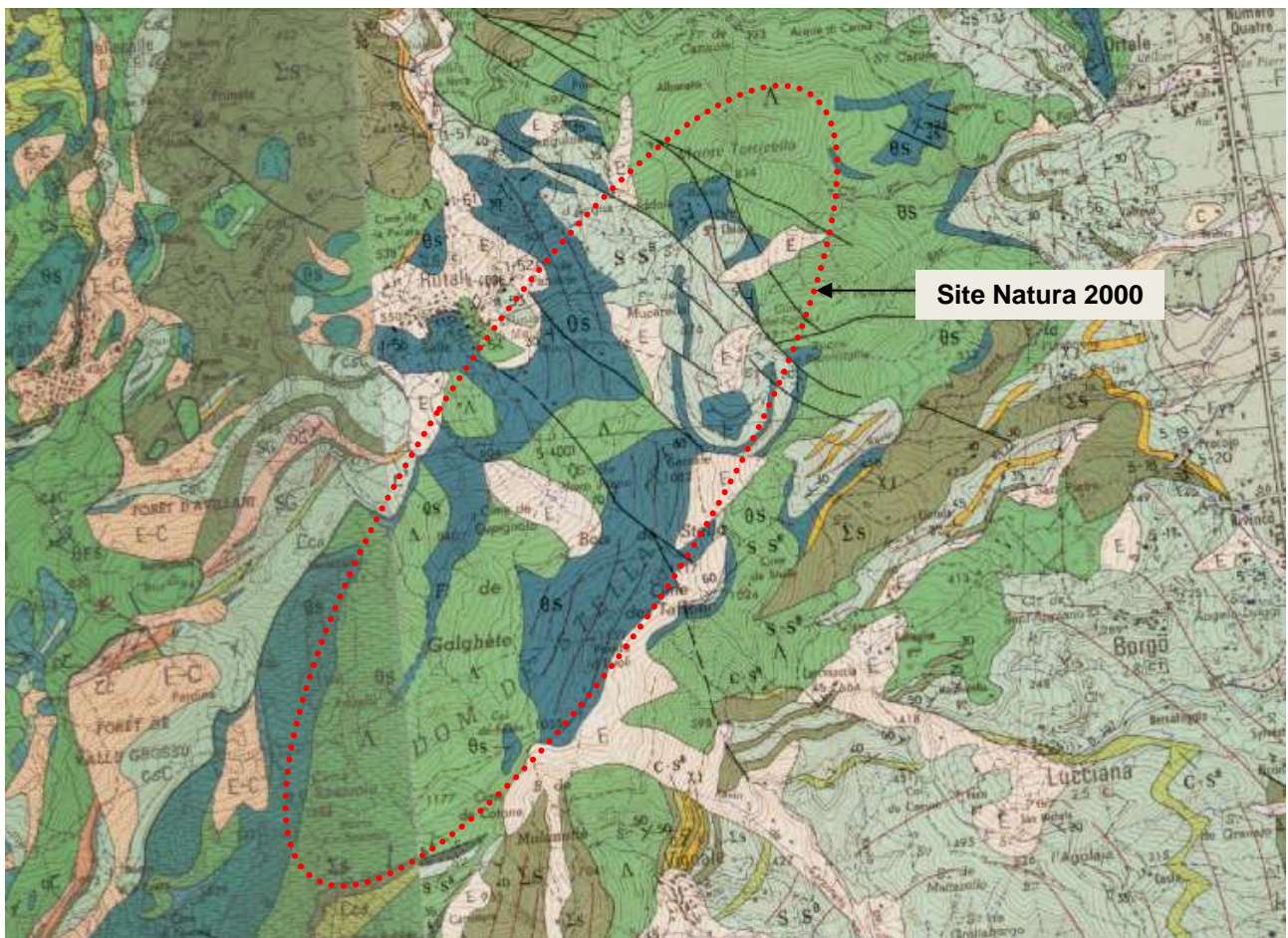


Figure 9. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre)

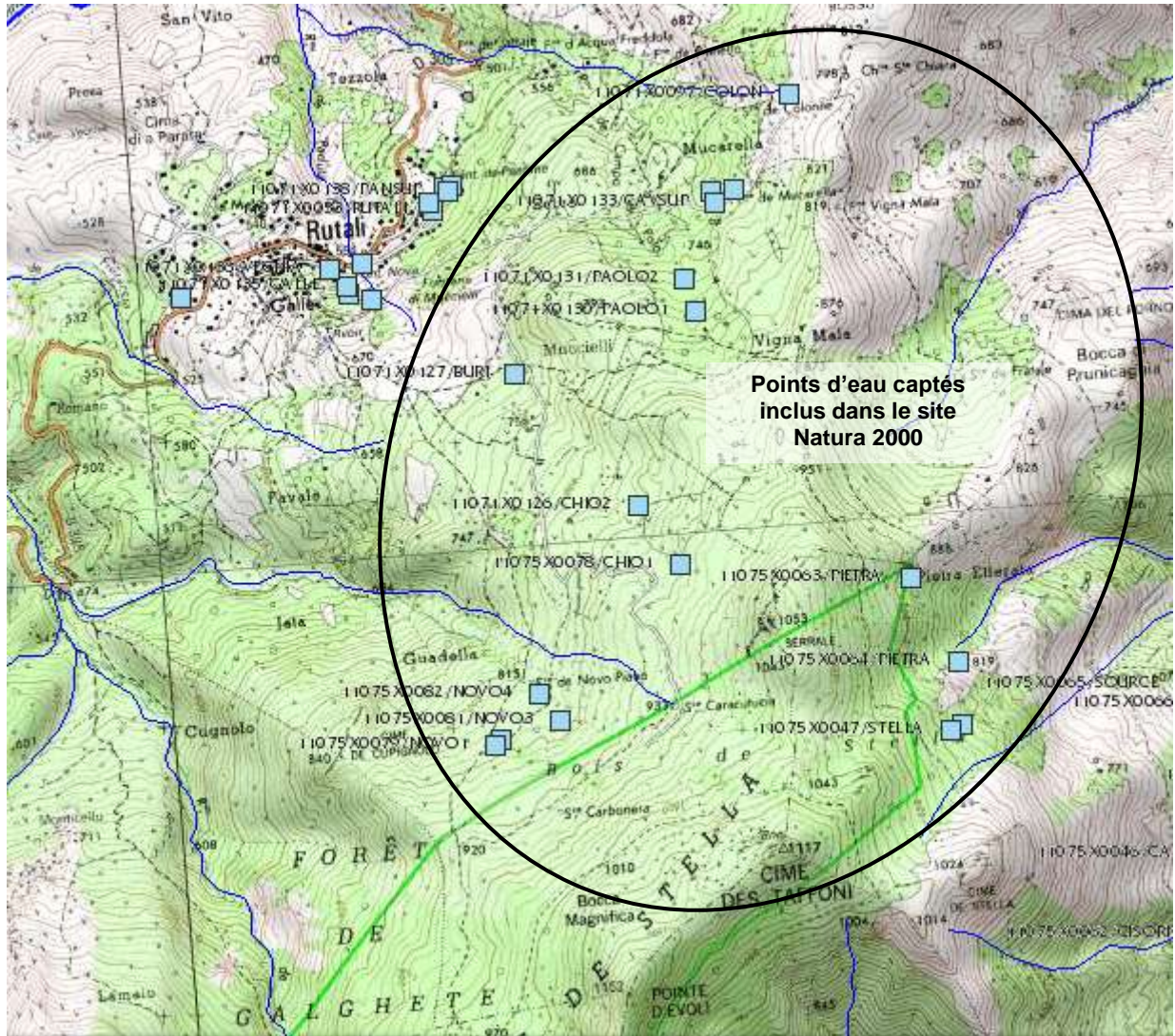


Figure 10. Localisation des points d'eau captés issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre)

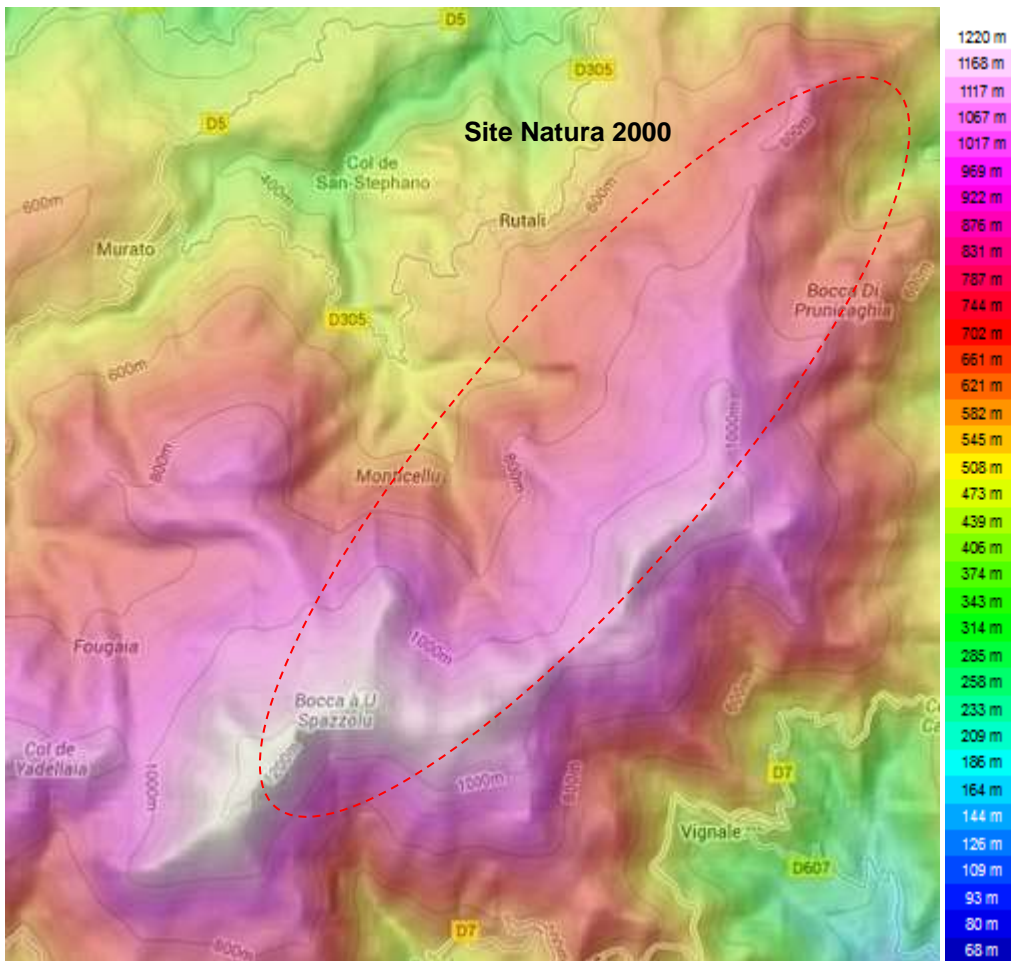


Figure 11. Carte topographique au niveau du site natura 2000 (Source : cartes-topographiques.fr)

4. Climat

Pour définir le climat de Rutali, nous avons utilisé les données météorologiques de la fiche climatologique d'Oletta (Figure 12).

Concernant les températures, la moyenne sur une année est de 16°C environ. Les moyennes vont de 11°C en hiver (janvier) à 25°C en plein été (août). Le record de température la plus élevée est de 38,7°C en 2003 et la plus basse est de -3,6°C en 2005. Notons donc que les hivers sont relativement doux et les étés sont chauds.

Concernant les précipitations, la moyenne sur une année est de 66 mm. Les moyennes vont de 10 mm en été (juillet) à 100 mm en automne (octobre). Les précipitations sont plutôt modérées le reste de l'année variant de 60 mm à 80 mm selon les saisons. Le record de précipitations les plus importantes s'élève à 181.8 mm en un jour, en 1993.

Les vents sont relativement fréquents et forts dans la région. Le vent dominant est un vent d'est. La vitesse prédominante est supérieure à 30 km/h. Notons également la présence de vents forts d'ouest, nord-ouest et nord mais avec une fréquence moindre. La vitesse prédominante de ces vents est de 16 à 29 km/h avec des pointes supérieures à 30 km/h. Pour tous les vents, l'intervalle de vitesse de 5 à 15 km/h est quasiment inexistant.

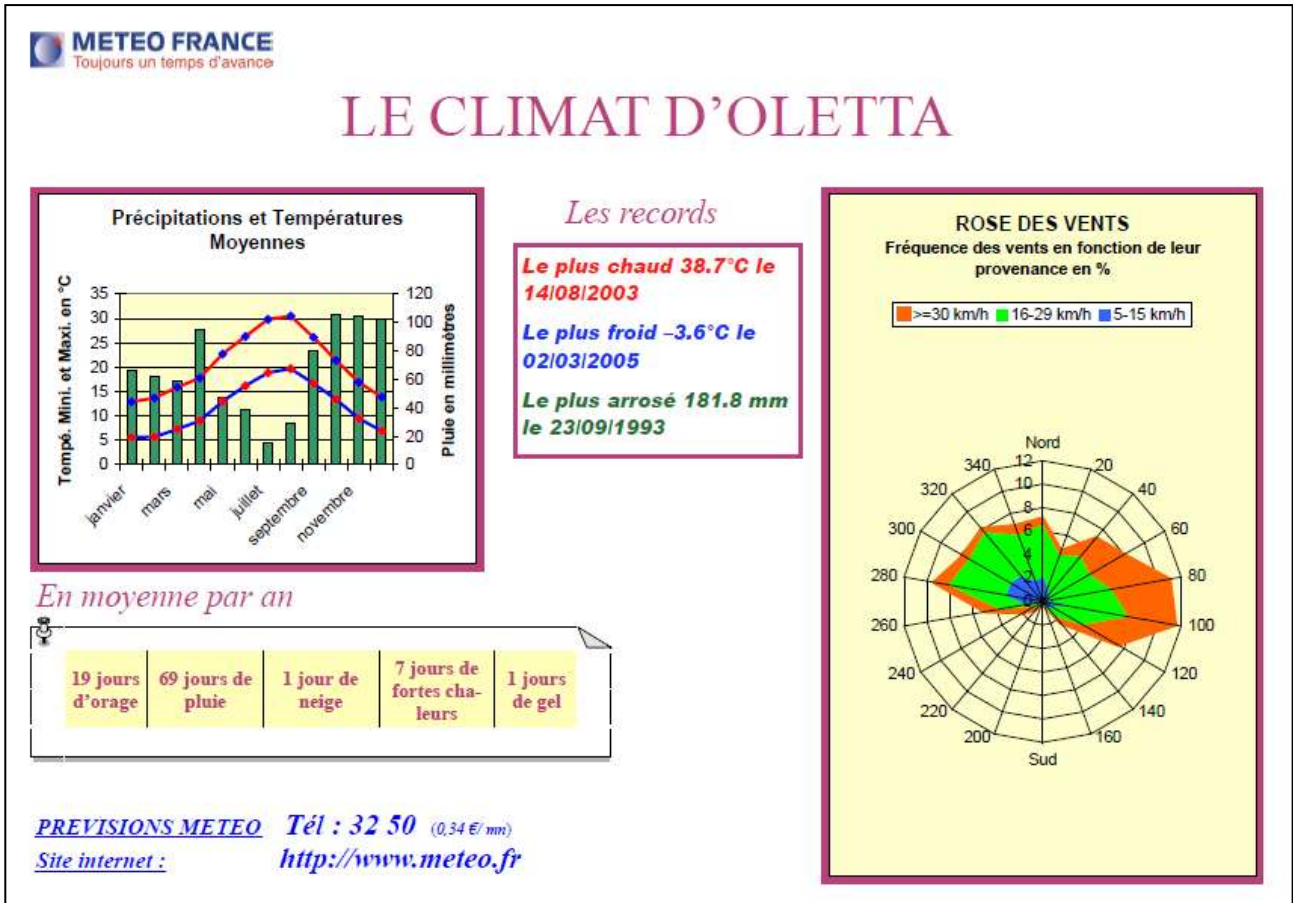


Figure 12. Fiche climatologique d'Oletta (Source : Météo-France)

Tableau III. Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	4 terrains	Le site est essentiellement constitué de serpentinites, de métagabbros et d'éboulis indifférenciés. Notons la présence également de schistes et calcschistes.	Carte géologique du BRGM et notice.
Climat	Température moyenne sur une année : 16°C Précipitation moyenne sur une année : 66 mm Vent dominant : est supérieur à 30 km/h	Le site s'inscrit dans le climat méditerranéen de la Corse. Le climat est doux toute l'année avec des précipitations importantes et un vent d'est prédominant relativement fort.	Météo France
Pédologie	Les sols sur le site sont des cambisols.	Cartographie pédologique du site absente.	IFN (2006) SIG INDIQUASOL
Topographie	Altitude maximale : 1234m Altitude minimale : 600 m Pente : 25%	Le site constitue une crête de montagne et un de ses versants. La pente est relativement importante.	cartes-topographiques.fr
Eaux	Le site Natura 2000 compte plusieurs sources et fontaines.	Les ruisseaux prenant leur source au sein du site sont des affluents du Bevinco.	Géoportail

F. GRANDS MILIEUX

Le Tableau V présente les grands milieux présents sur le site Natura 2000.

Lors de la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Tenda et forêt de Stella », (DIREN Corse, 2005), une cartographie d'habitats a été réalisée (Figure 13) mais la description des différents milieux est très sommaire, les données sont désormais anciennes et des erreurs y ont été relevées.

Cette cartographie a été complétée et actualisée dans le cadre de l'élaboration plan d'aménagement de la forêt territoriale de Stella 2012-2031 (ONF, 2012), mais uniquement dans le périmètre de la forêt territoriale.

Malgré, les différentes lacunes, les données existantes (à prendre avec précaution) et une visite de terrain (réalisée par E. LAIR du cabinet ENDEMYS le 13 novembre 2013), quatre grands milieux peuvent être distingués : Milieu forestier, Milieu arbustif, Milieu rupestre et Milieu humide.

Milieu forestier :

Ce milieu est une formation végétale, caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui comporte aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Sous le couvert arborescent assez dense filtre peu de lumière ; il s'ensuit une strate arbustive, à bruyères, arbousiers, filarias, très réduite voire inexistante. Il en est de même pour la strate herbacée. La Corse possède des forêts exceptionnelles par leur diversité, leur superficie et leur beauté. Ces milieux sont soumis aux risques de détérioration liés aux incendies, aux coupes ou défrichement et à l'urbanisation.

Sur le site, la couverture forestière est importante, mais le milieu forestier a été très atteint par le grand incendie de 1989. Sur les secteurs non incendiés, la qualité de ce milieu est bonne, toutefois des problèmes de conservation sont notés. Dans les zones anciennement boisées où le feu est passé en 1989, la forêt est en cours de reconstitution.

Les milieux boisés du site Natura 2000 sont constitués de deux groupes différents :

- Les forêts méditerranéennes à feuilles caduques constituées de la châtaigneraie, de la chênaie caducifoliée et de l'aulnaie. Un nombre important de châtaigniers ont été touchés lors de l'incendie de 1989. Beaucoup d'arbres semblent en début de phase de sénescence. En outre, les châtaigniers sont touchés par le cynips. Une régénération naturelle a été observée sur le site, mais reste très faible. Les châtaigneraies du site sont en cours de colonisation par le chêne vert. Ce milieu présente une valeur écologique, ethnologique, historique et paysagère. La chênaie caducifoliée est constituée d'une vieille futaie de chêne pubescent et de chêne sessile. Cette chênaie est remarquable de part la taille, le port des arbres et son étendue. Il s'agit d'une vieille futaie claire abritant des individus sénescents, pouvant montrer des signes de dépérissement (branches sèches). Des chênes verts sont présents en mélange. Le renouvellement de cette vieille futaie est préoccupant compte tenu de la grande rareté des semis et jeunes tiges de chêne pubescent. L'aulnaie constitue un habitat original, endémique (aulne à feuille cordées de Corse) et assure un rôle écologique (habitat d'espèces animales et végétales), paysager et fonctionnel (protection des rives).
- Les forêts sclérophylles méditerranéennes constituées des boisements de chêne vert, de houx (*Ilex aquifolium*) et d'if (*Taxus baccata*). Ces milieux ont souffert de l'incendie de 1989, la dynamique de reconstitution est en cours. La régénération est difficile sur certains secteurs, notamment en raison de la pression du bétail. La répartition du houx et de l'if est localisée sur le site mais présente des caractéristiques remarquables.

Tableau IV. Essence forestière recensées dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)

Nom vernaculaire	Nom latin
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>
Aulne cordé	<i>Alnus cordata</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Charme houblon	<i>Ostrya carpinifolia</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
Erable opale, Erable à feuilles d'obier	<i>Acer opalus</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne à fleurs	<i>Fraxinus ornus</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
If	<i>Taxus baccata</i>
Pin laricio	<i>Pinus nigra subsp. laricio</i>
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>
Tremble	<i>Populus tremula</i>

Milieu arbustif :

Il s'agit de formations végétales plus ou moins élevées, à feuilles dures et persistantes. En Corse, ce type de milieu couvre des surfaces importantes. Les milieux de maquis forment une mosaïque où alternent des formations de différentes tailles.

- Maquis haut : maquis plus ou moins dense à Formations très hautes, avec une strate élevée d'*Erica arborea*, *Arbutus unedo* et *Quercus* spp. et d'où émergent ou non un très petit nombre de chênes.
- Landes épineuses : formations basses en coussinets formés souvent de buissons épineux.

Milieu rupestre :

Ce milieu regroupe les falaises, les parois et dalles rocheuses, avec les communautés végétales qui colonisent leurs fissures, et les communautés animales qui leurs sont associées.

Sur le site, ce milieu habitat est localisé et peu étendue.

Milieu humide :

Ce milieu est marqué par l'eau. Ils regroupent les quelques ruisseaux, ruissellements et zones d'eau semi-stagnantes.

Tableau V. Grands milieux

Grands milieux	Surface de recouvrement	État sommaire du grand milieu	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données / Structures ressources
Milieu forestier	Inconnue	Milieu dominé par la yeuseraie. Les boisements ont fortement souffert de l'incendie de 1989, mais la dynamique de reconstitution est en cours. Problème de régénération sur certain secteur soumis à la pression du bétail. La châtaigneraie n'est plus exploitée et entretenue ou alors très marginalement. Elle présente des signes de sénescence et elle est affectée par le cynips. Boisements remarquables de chênes caducifoliés, d'aulne, de houx et d'if.	Aulnaies à aulne glutineux et à aulne à feuilles cordées de Corse (92A0.4) Peuplements d'if dans les forêts corses (9580-2) Yeuseraies corses à houx (9340-12) Forêt à <i>Castanea sativa</i> (9260)	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) [1079] Autour des palombes cyrno-sarde (<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>) [1614]	Incendie Travaux d'aménagement Pression du bétail	DIREN Corse (2005) ONF (2012)
Milieu arbustif	Inconnue	Milieu très présent sur le site, notamment sur la grosse moitié nord, répartition plus localisée dans la forêt territoriale de Stella. habitat résultant notamment du passage du feu en 1989. les zones anciennement incendiés tendent à retourner vers un stade forestier.	Lande oroméditerranéenne endémique à genêts épineux (4090)	Porte-queue de Corse (1055)	Incendie Abandon du pastoralisme Evolution vers un stade forestier	DIREN Corse (2005)
Milieu rupestre	Inconnue	Répartition localisée, en bonne état.	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)	-	Incendie	DIREN Corse (2005)
Milieu humide	Inconnue	Zones fréquentées et dégradées par les bovins en divagations et les sangliers (piétinement, fouissage)	-	Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) [1190]	Pression du bétail	DIREN Corse (2005) ONF (2012)

Cartographie des habitats
Site FR 598 "Massif du Tenda et forêt de Stella"
échelle : 1/25 000 ème

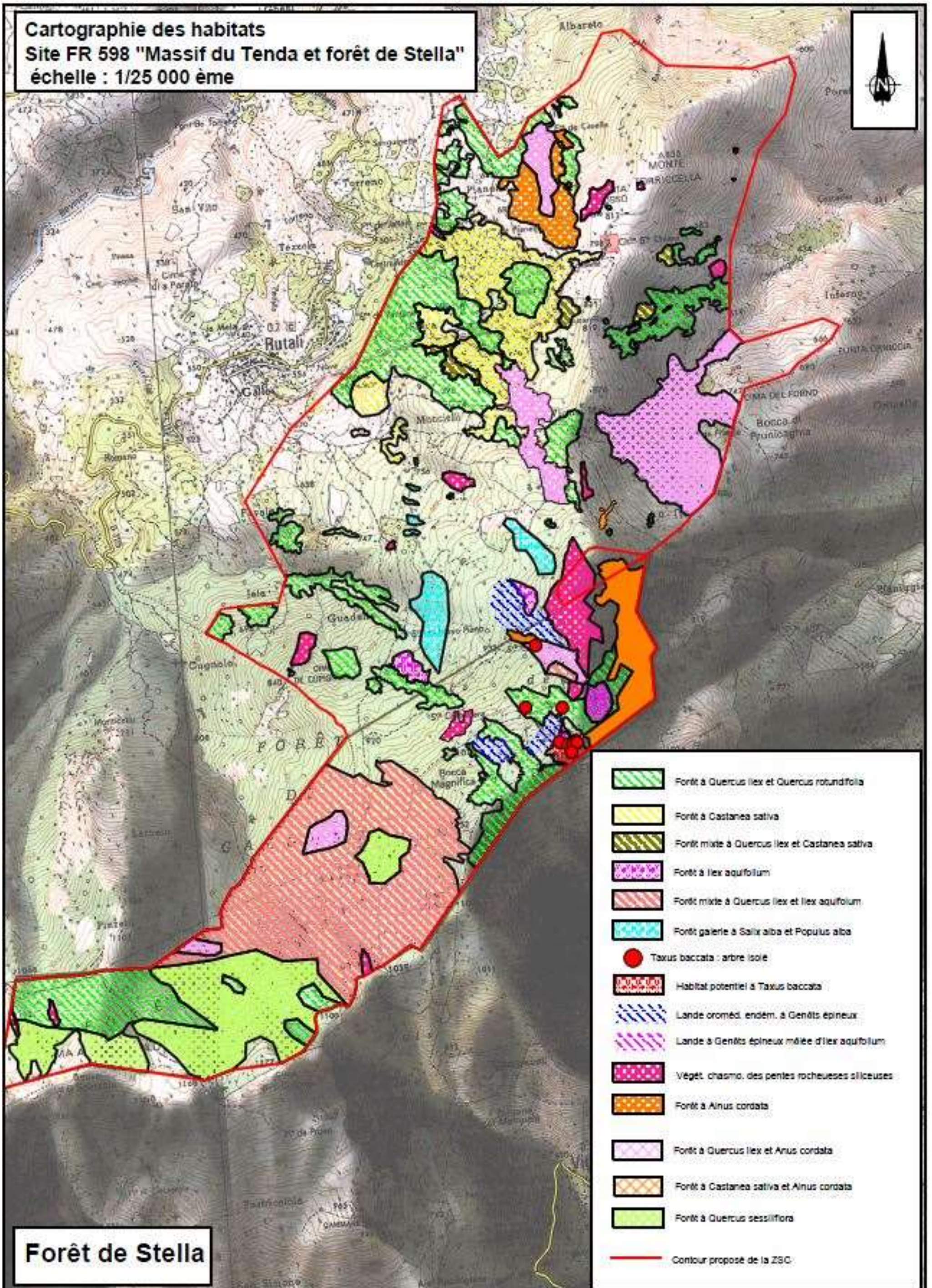


Figure 13. Cartographie des habitats du site natura 2000 (secteur de Stella) (Source : DIREN Corse, 2005)

G. ANALYSE ECOLOGIQUE

1. Habitats naturels

Lors de la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Tenda et forêt de Stella », (DIREN Corse, 2005), une cartographie d'habitats a été réalisée mais la description des différents milieux est très sommaire, lacunaire, les données sont désormais anciennes et des erreurs y ont été relevées.

Cette cartographie a été complétée et actualisée dans le cadre de l'élaboration plan d'aménagement de la forêt territoriale de Stella 2012-2031 (ONF, 2012), mais uniquement dans le périmètre de la forêt territoriale.

Seul, la présence d'habitats d'intérêt communautaire est disponible dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

L'absence de cartographie des habitats naturels précis ne permet pas de lister et de décrire précisément l'ensemble des habitats naturels présents dans le site Natura 2000.

a) Habitats naturels d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire)

La cartographie d'habitats réalisé en 2005 (DIREN, 2005) n'a pas traité les habitats naturels autres que ceux inscrits à l'annexe I de la directive 92/43.

Par contre, l'aménagement forestier présente les habitats naturels patrimoniaux (autres que d'intérêt communautaire) déterminés dans le périmètre de la forêt territorial de Stella (ONF, 2012) (cf. tableau ci-dessous) :

Habitat	Code NATURA 2000	N° CORINE Biotops	Surface (ha)	%	Etat de conservation	Observation
Habitats non visés par la directive						
Chênaies pubescentes cyrno-sardes		41.72	80.71	24%	Altéré [M]	Vieille futaie claire à l'ouest ou réserves disséminées dans la yeuseraie. Signes de sénescence et rareté de la régénération naturelle
Matorral acidiphile de Quercus ilex		32.112	75.56	22%	Favorable [B]	Bonne dynamique de la régénération naturelle en feuillus divers dans les zones incendiées en 1989
Bois d'Alnus cordata		41.C1	15.90	5%	Favorable [B]	Bouquet d'aulnes cordés en futaie pure ou en mélange avec la yeuseraie à heux
Maquis bas à Ericacées		32.32	8.32	2%	Non mesurable	Habitat laissé à sa dynamique naturelle
Stations de trembles supra-méditerranéennes		41.D4	0.20	0.1%	Altéré [B]	Peuplement isolé sans diversité structurale. Très faible représentativité.
Falaises continentales et rochers exposés		62	21.33	6%	Non mesurable	Habitat laissé à sa dynamique naturelle
Sous-total Habitats non visés par la Directive			202.02	59%		
Surface totale			341.70	100%		

L'ONF (2012) indique par ailleurs que :

« Ponctuellement, le buis est bien représenté dans le sous-bois de la yeuseraie ou au sein de la vieille futaie claire de chêne pubescent et chêne sessile à l'ouest de la forêt. La présence de buis n'est pas forcément indicatrice de l'habitat communautaire des Buxaies supraméditerranéennes (5110 ; 31.82), qui n'est d'ailleurs pas référencé en Corse dans les cahiers d'habitats. (...). Sa présence ponctuelle, n'a pu permettre de cartographier l'habitat à buis dans le cadre de l'aménagement. »

« Les habitats des peuplements d'if dans les forêts corses, les bois d'aulnes cordés, et les chênaies pubescentes sont en mosaïque avec la yeuseraie à houx. Les surfaces de chacun ont été estimées au sein de ces mosaïques, et ajoutés aux secteurs où l'habitat est présent isolément. De même avec les maquis à Ericacées imbriqués avec les zones rocheuses. » (cf. tableau ci-dessous).

Type d'habitat en mosaïque	Surface (ha)	(1)	(2)
Yeuseraies corses à Houx (1) et Chênaies pubescentes cyrno-sardes (2)	78.50	52.33	26.17
Yeuseraies corses à houx (1) et Bois d'Alnus cordata (2)	29.08	14.54	14.54
Yeuseraies corses à houx (1) et Peuplements d'if dans les forêts corses (2)	3.21	2.14	1.07
Falaises continentales et rochers exposés (1) et Maquis bas à Ericacées (2)	22.61	15.07	7.54

« Les zones mouilleuses et les ruisselets épars témoignent de la richesse en eau du massif de Stella. Ces zones sont fréquentées par les bovins en divagation sur le massif, et par les sangliers (traces de piétinement et de fouissage). La station hygrophile abrite une formation d'osmonde royale sur touradons. Cette formation s'étend sur une dizaine d'ares. Elle est en bon état de conservation, même si plusieurs touradons, noir à leur base, ont été touchés par le feu. L'eau libre circule entre les touradons d'osmonde. Celle-ci atteint plus d'1,50 m de hauteur par endroit. ».

b) Habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive 92/43)

Selon la DIREN Corse (2005) et le plan d'aménagement forestier de la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012 ; cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) six habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents :

- Yeuseraies corses à houx (9340-12) : l'habitat occupe des surfaces importantes (138,61 ha rien que dans la forêt territoriale de Stella). Sur le site, on observe une yeuseraie dense et houx remarquables. Le site compte les plus beaux boisements de houx de Corse. On rencontre beaucoup de régénération de houx dans les vallons frais et les zones incendiées à Stella. Par contre, son état de conservation est considéré comme altéré, il varie selon les secteurs. En effet, il existe un problème de régénération (densité du peuplement et pression pastorale importante). Les chênaies incendiées en 1989 sont en cours de reconstitution, les chênaies vertes à Houx ont tendance à s'étendre par maturation lente de certains maquis.
- Peuplements d'if dans les forêts de Corse (9580-2) : habitat discontinu sur le site. Quelques bouquets ont été épargnés par le feu de 1989. L'if est présent très ponctuellement au sein de la yeuseraie à houx. On note une rareté de la régénération. Son état de conservation est considéré comme défavorable. Dans la forêt territoriale sa surface n'est que de 1,07 ha.
- Landes oroméditerranéennes à genêts épineux (4090) : Cet habitat provient d'une évolution régressive des pelouses à vivaces. La dominance des buissons bas épineux (nanophanérophyles et chaméphytes) est vraisemblablement issue du pâturage sélectif

réalisé par les animaux qui délaissent les épineux et pâturent les espèces herbacées. Cet habitat ne présente pas de caractère de rareté, actuellement. Il est menacé à court terme par l'incendie, à moyen terme par l'abandon du pastoralisme et à long terme par la colonisation forestière.

- Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses (8220) : C'est un groupement à caractère permanent (dans les anfractuosités où elles poussent, les plantes rupicoles caractéristiques ne souffrent guère de la concurrence), la dynamique est donc très lente voir bloquée par des facteurs contraignants (absence de sol). Cet habitat est propre à la Corse et à la Sardaigne et abrite un grand nombre d'endémiques. Une présence est également possible d'espèces animales patrimoniales (lézards, geckos, oiseaux rupestres, ...). Sur le site, cet habitat est localisé et n'est pas menacé.
- Forêt à *Castanea sativa* (9260) : Ce type d'habitat a été avantagé au cours du passé par l'homme. Une grande partie de ces peuplements dérive d'une substitution à des chênaies vertes ou à des forêts caducifoliées. Sur le site, cette châtaigneraie est âgée et soumise aux atteintes de l'incendie (un nombre important de châtaigniers ont été touchés lors de l'incendie de 1989 de la forêt de Stella). Cependant, une régénération naturelle a été observée sur le site, mais reste très faible. Cet habitat est répandu sur le site. Beaucoup d'arbres sont en phase de sénescence, les peuplements sont à l'état d'abandon et reconquis par le chêne vert. En outre, la châtaigneraie est touchée par le cynips. Cet habitat est donc menacé sur le site à moyen terme.
- Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse (92A0.4) : L'aulnaie constitue un habitat original, endémique (aulne à feuille cordées de Corse) et assure un rôle écologique (habitat d'espèces animales et végétales), paysager et fonctionnel (protection des rives). Sur le site, les stations sont étroites et fragiles, mais la surface occupée tend à être stable. Il n'y a pas de menaces majeures sur le site si ce n'est des travaux d'aménagement, coupes, incendies.

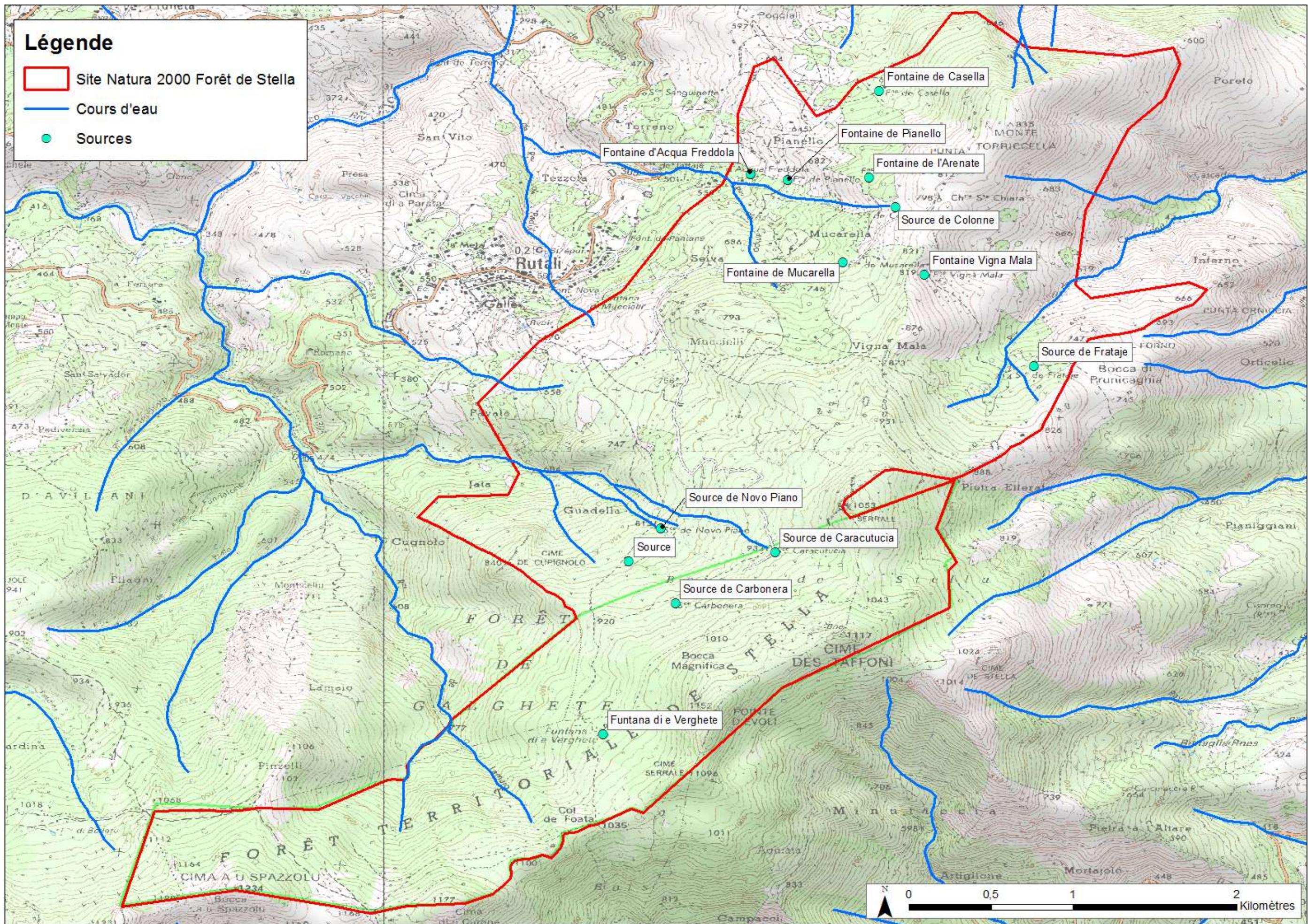


Figure 14. Cartographie des principaux milieux aquatiques (sources, cours d'eau) dans le site Natura 2000

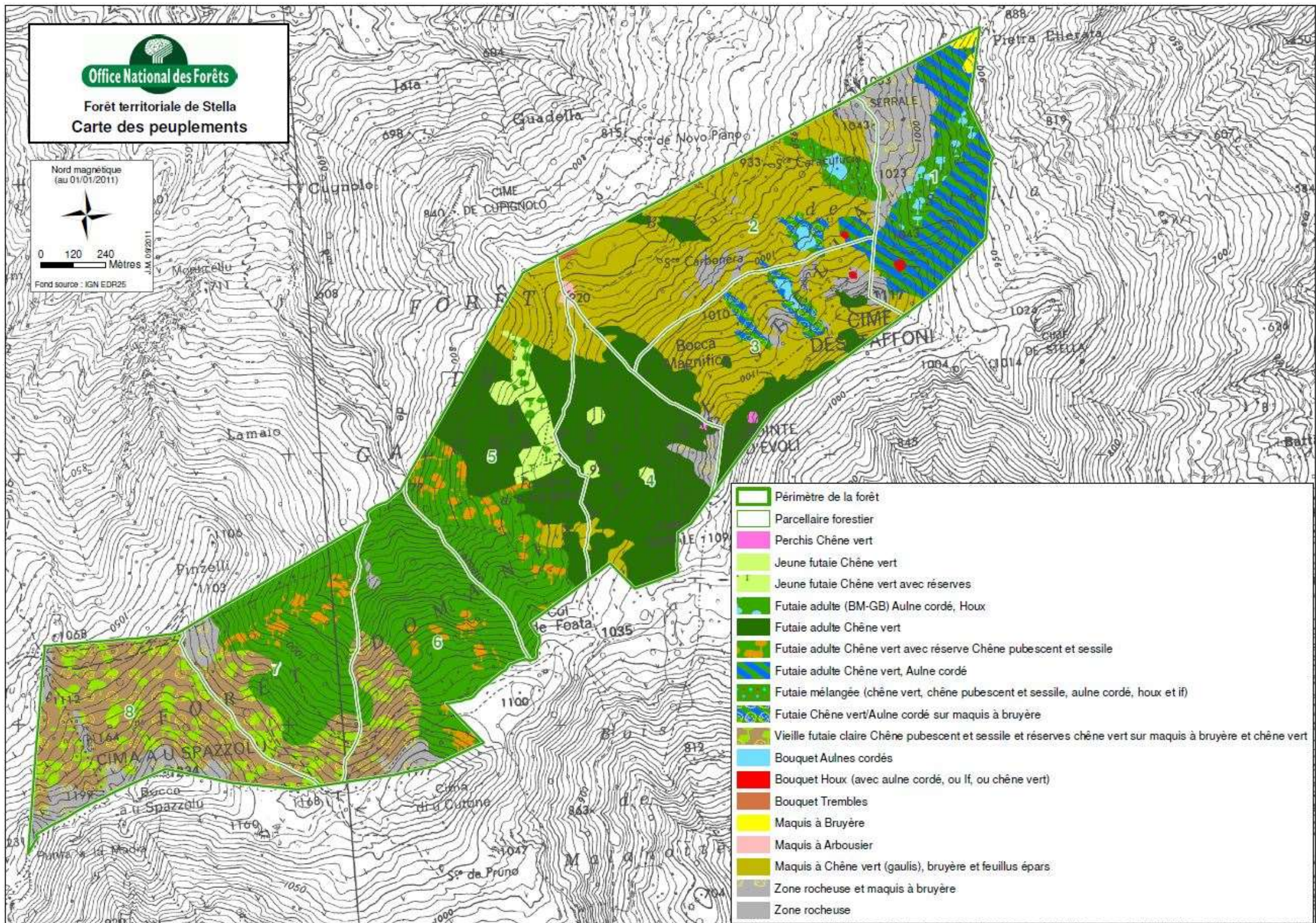


Figure 15. Carte des peuplements (ONF, 2012)

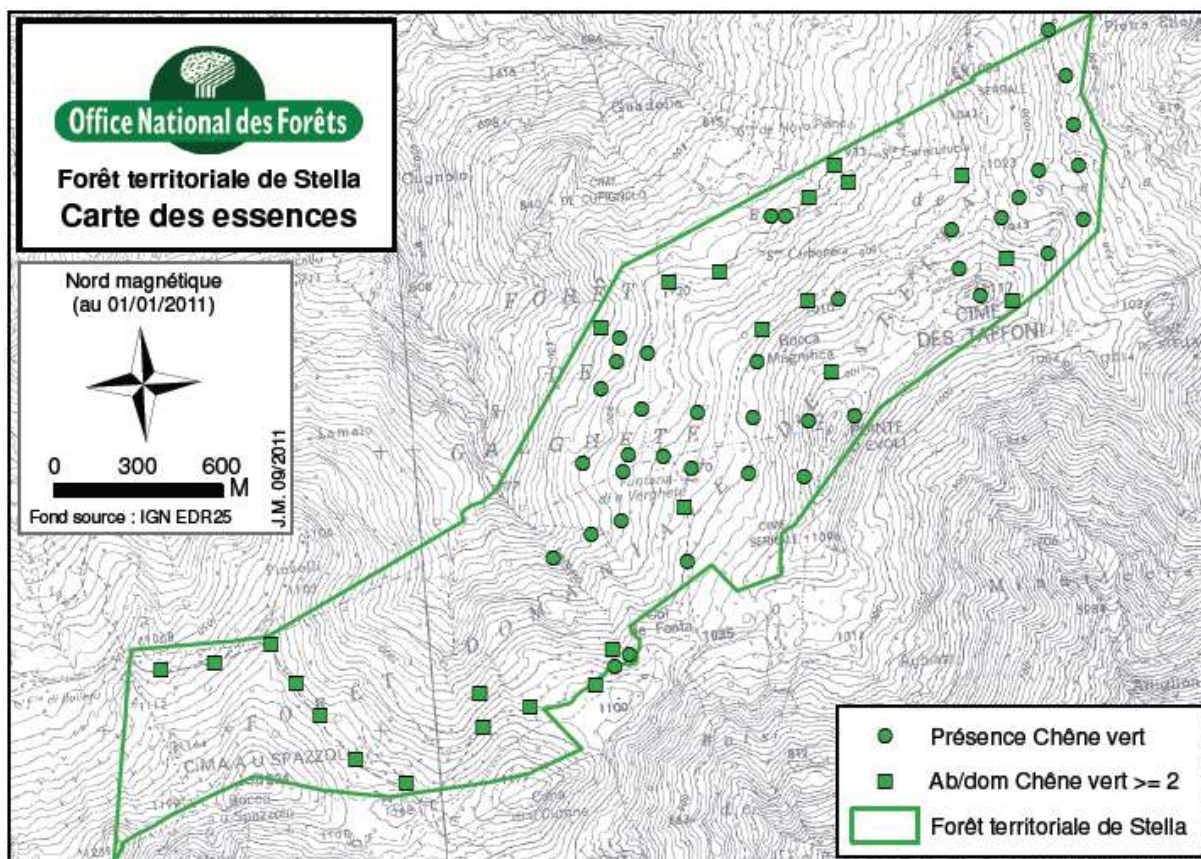


Figure 16. Répartition du chêne vert dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)

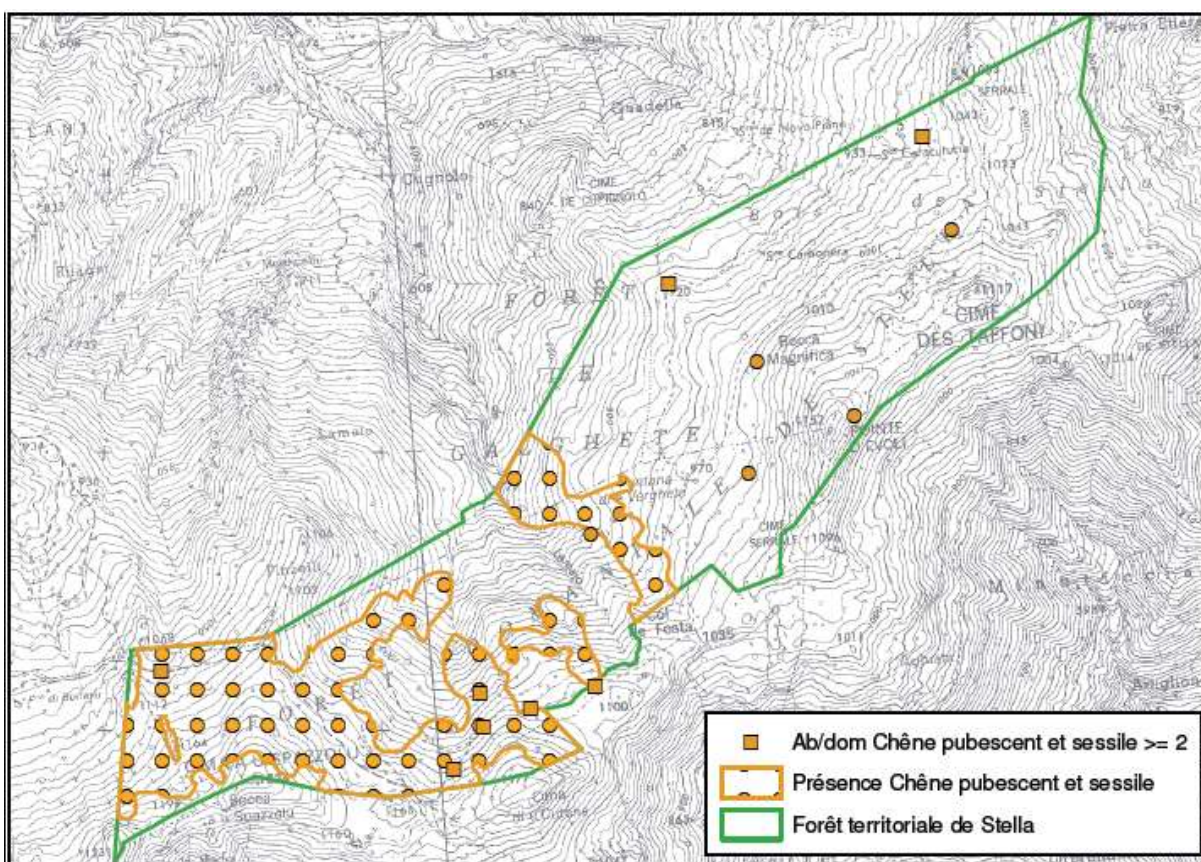


Figure 17. Répartition du chêne pubescent et du chêne sessile dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)

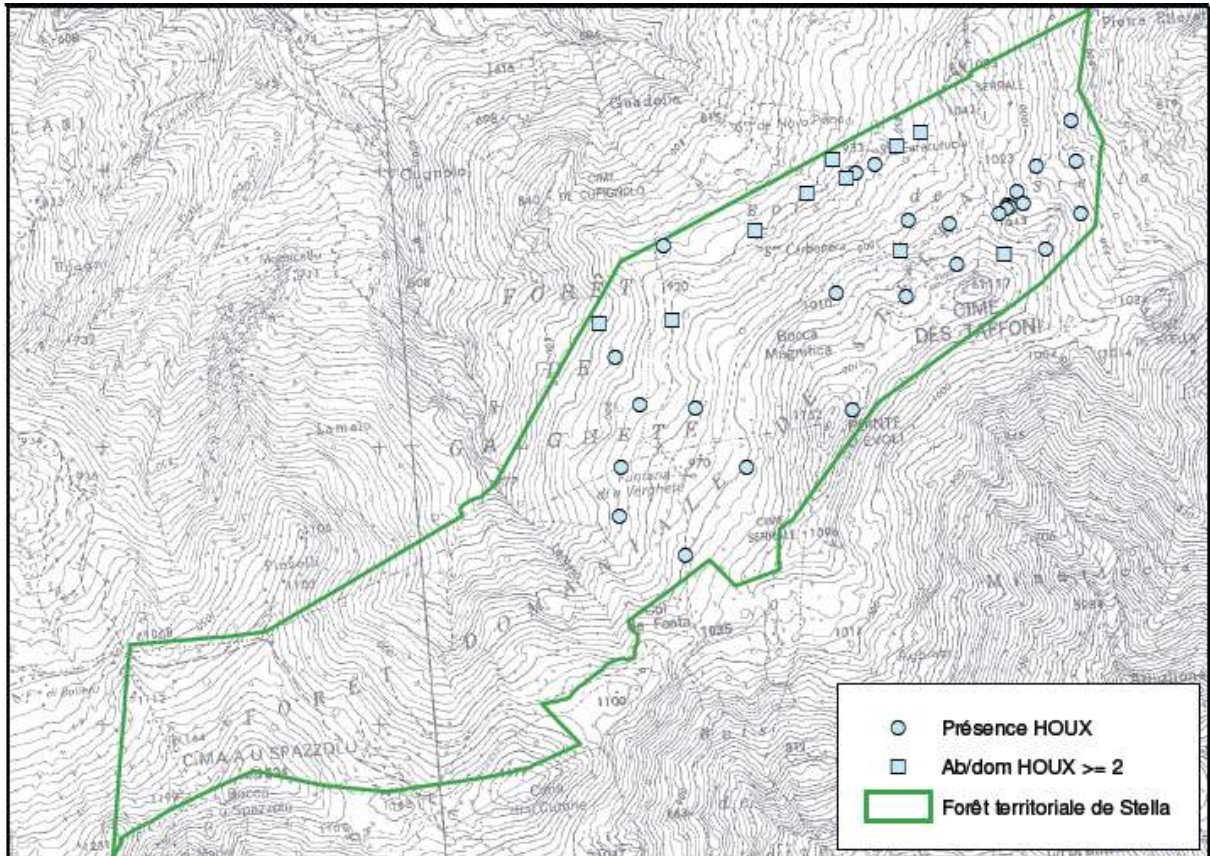


Figure 18. Répartition du houx dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)

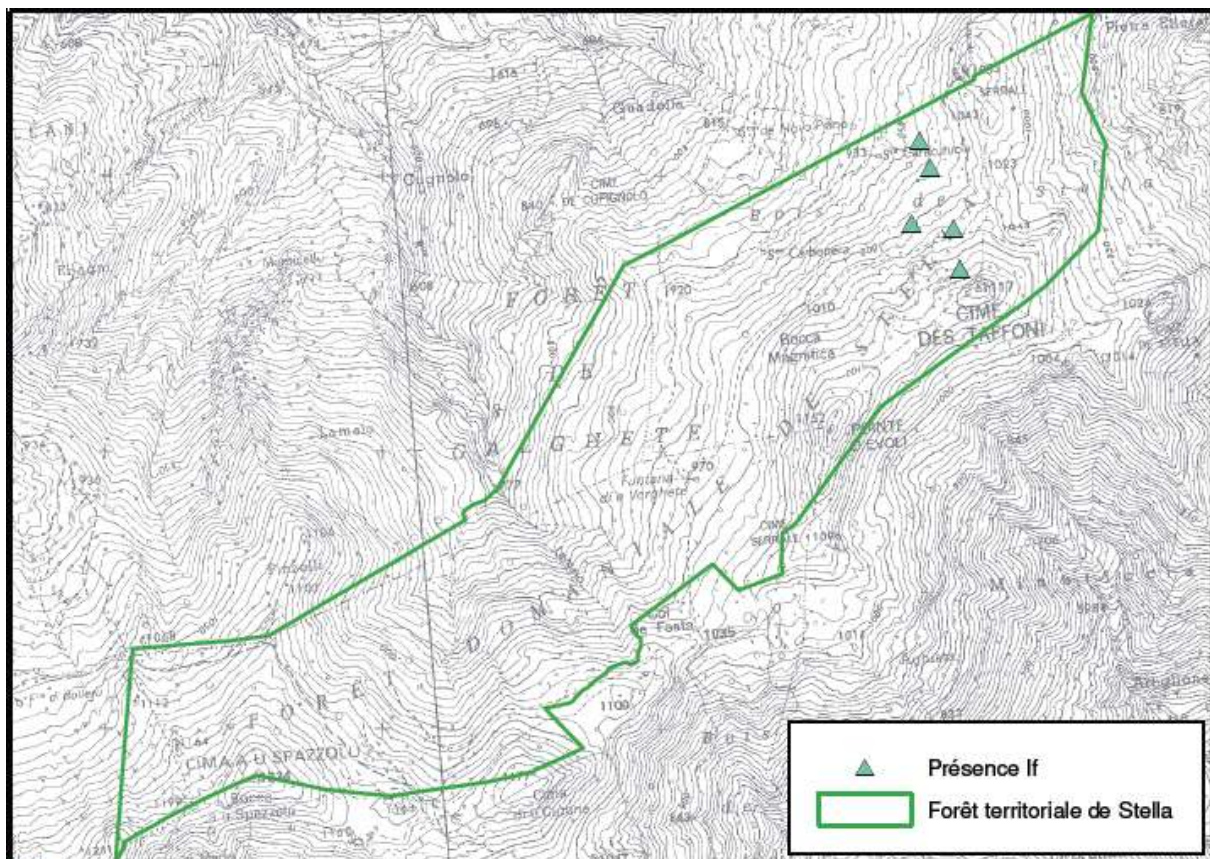


Figure 19. Répartition de l'if dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)

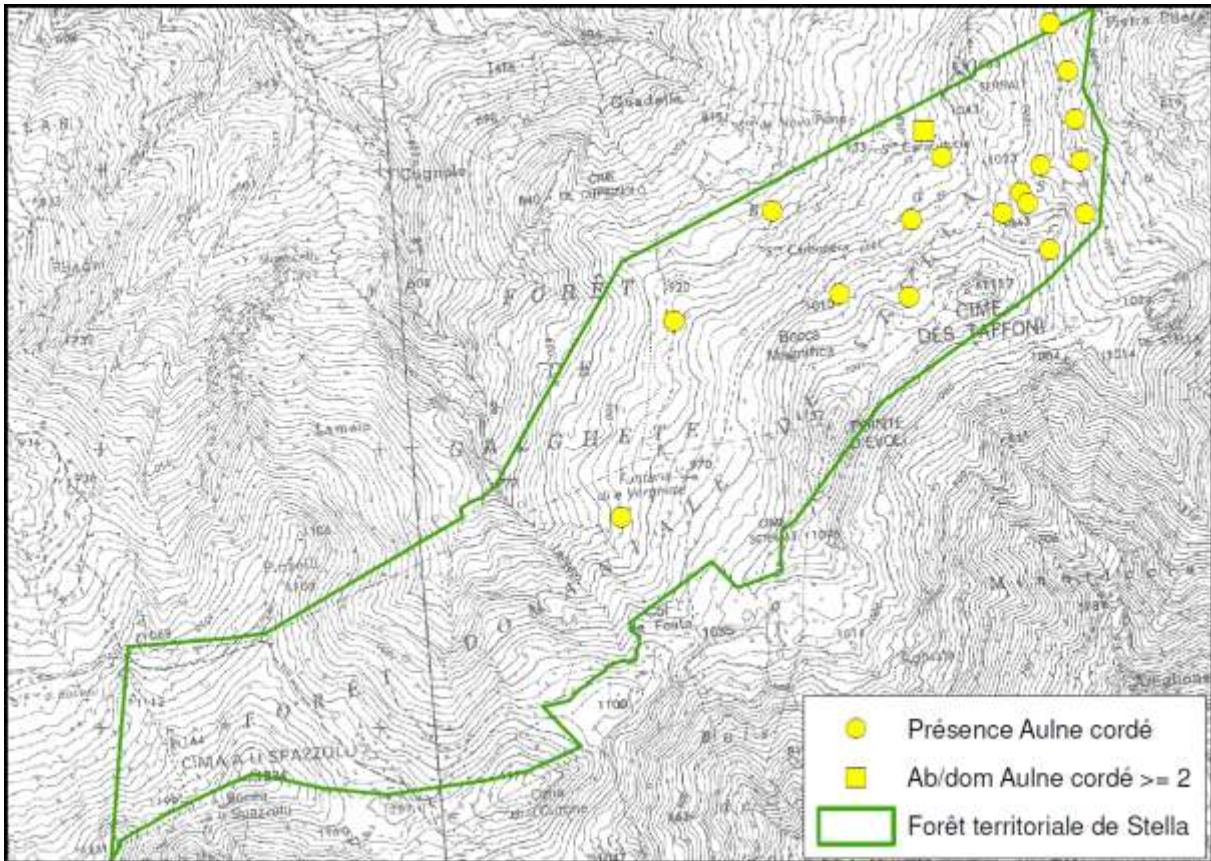


Figure 20. Répartition de l’aulne à feuilles cordées de Corse dans la forêt territoriale de Stella (ONF, 2012)

2. Flore

a) Espèces végétales d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire)

Le Tableau VI quantifie les espèces végétales d'intérêt patrimonial présentes sur le site Natura 2000. Cinq espèces végétales patrimoniales sont recensées dans le site Natura 2000 : Une est protégée au niveau national et considérée comme déterminante pour les ZNIEFF de Corse : *Vicia laeta*. Trois autres présentes un enjeu de conservation au regard de leurs statuts sur les listes rouges et de leur niveau de rareté : *Acer opalus*, *Platanthera algeriensis* et *Vicia laeta*. Il convient de noter la présence de l'if (*Taxus baccata*) et du houx (*Ilex aquifolium*) et de sa variété plus rare : *Ilex aquifolium* var. *chrysocarpa*. À noter également, la très belle population sur le site de *Lilium bulbiferum* L., soumis à l'arrêté préfectoral de réglementation de cueillette n°91/46 du 09 janvier 1991 (CBNC, 2014).

b) Espèces végétales d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la directive 92/43)

Le Tableau IX présente les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000. Aucune espèce végétale n'est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Tableau VI. Espèces végétales d'intérêt patrimonial (autres qu'habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Espèce	Auteur	- Livre rouge de la flore menacée de France ⁵ - Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine ⁶	Statut de rareté en Corse ⁷	Répartition en Corse ³
<i>Acer opalus</i> Miller	Gamisans J., 2006 ; Delage A., Richard F., Hugot L., 2008 ; Panaïotis C., Piazza C., Paradis G., 2011.	- Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : en danger. - Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : en danger.	Très rare	Connu dans le Tenda (Stella) et San Petrone (Monte Tre Pieve).
Localisation :		Cette espèce a été citée sous la cime des Taffoni, sur le sentier de ronde ; dans la forêt de Stella, au bord du sentier qui traverse la forêt de chêne vert-chêne blanc vers Bocca Magnifica ; un peu au-delà de la source Carbonera, juste au-dessus du sentier à la lisière de la forêt de chêne vert ; en montant dans la partie nord de la forêt territoriale vers la cime des Taffoni (Panaïotis C., Piazza C., Paradis G., 2011.). Mais également, au versant nord-ouest de la Cima di Stella ; au versant nord-ouest de la Cima di I Taffoni, de part et d'autre du sentier et près de la fontaine de Caracuccia (Delage A., Richard F., Hugot L., 2008). Et enfin, elle a contacté au col de Foata ; entre Funtana di Verghetu et col de Foata et à Funtana di Verghetu, légèrement au nord (Gamisans, 2006).		
<i>Crataegus laevigata</i> (Poiret) DC. subsp. <i>laevigata</i>	Gamisans J., 2006	-	Rare	Connu dans le Tenda et Cintu.
Localisation :		A sud de Rutali et légèrement au nord de Funtana di Verghetu.		
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh., 1800	Gamisans J., 2006	-	Rare	Connu dans le Tenda, San Petrone et Vicu.
Localisation :		Au sud de Rutali et au sud de Mucielli sur le sentier du col de Foata.		
<i>Platanthera algeriensis</i> (L.) Rich	Gamisans J., 2006	- Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : vulnérable. - Liste rouge européenne de l'UICN (2012) : en danger.	Peu fréquente ⁸	Disséminé du Capicorsu à Bavedda.
Localisation :		Partie est, au sud de Muccielli.		
<i>Vicia laeta</i> Cesati	Gamisans J., 2006	- Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : vulnérable. - Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : vulnérable.	Peu fréquente	Présente de Rutali et Pietralba à Quenza.
Localisation :		Elle a été observée au niveau du hameau de Chiose, en pleine réhabilitation, où elle jouxte une ruine, à côté de <i>Corylus avellana</i> , <i>Salix cinerea</i> , <i>Alnus cordata</i> .		

⁵ Source : Olivier et al. (1995)

⁶ UICN France et al. (2012)

⁷ D'après, Jeanmonod et Gamisans (2013)

⁸ De nouvelles stations *Platanthera algeriensis* sont découvertes chaque année et la plante semble surtout méconnue même si elle reste peu commune.

3. Faune

a) Espèces animales d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire)

Cinq espèces d'oiseaux protégées⁹ inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes ou potentielles dans la ZSC :

- La fauvette sarde (*Sylvia sarda*). l'espèce occupe les strates de végétation les plus basses et les affleurements rocheux. L'espèce est bien représentée sur le site, selon Thibault (2012).
- La fauvette pitchou (*Sylvia undata*) l'espèce occupe le maquis haut, affectionnant les bruyères arborescentes formant une mosaïque avec les cistes. L'espèce est bien représentée sur le site, selon Thibault (2012).
- L'alouette lulu (*Lullula arborea*) (Moneglia Consultant, 2006) a été observée sur le site en milieu ouvert. L'espèce est bien représentée sur l'île d'après Thibault & Bonaccorsi (1999).
- Bien qu'aucun nid d'autour des palombes (*Accipiter gentilis*) n'ait été observé au sein de la forêt de Stella, celle-ci abrite potentiellement un couple. La forêt de Stella est d'une relative grande surface (en terme de territoire d'autour), 325 ha, ce qui permet à l'espèce d'avoir suffisamment d'espace pour établir son nid hors de tout dérangement. Si des travaux d'aménagement sont prévus en forêt, il serait préférable de les effectuer entre septembre et février (hors période de reproduction) comme l'indiquent Dronneau et Wassmer (2004) (Moneglia Consultant, 2006).
- Un couple d'aigles royaux (*Aquila chrysaetos*) pourrait occuper la forêt de Stella et les environs (comm. pers., Cécile Jolin *In* CEN Corse et A Muntagnera, 2011). L'espèce pourrait également utiliser le site Natura 2000 comme site de chasse.

Deux espèces d'amphibiens et une espèce de reptiles protégées¹⁰ inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore ont été observées au sein du site Natura 2000 :

- L'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*) (Pastinelli, 2013) est une espèce affectionnant les cours d'eau, fontaines et sources de montagne, non pollués. Il s'agit d'une espèce endémique de Corse. Sur le site, l'espèce a été observée au niveau de la source de Caracutucia, à l'état de larve, en syntopie avec la salamandre de Corse.
- La salamandre de Corse (*Salamandra corsica*) (Pastinelli, 2013) est une espèce affectionnant les cours d'eau de montagne, non pollués. Il s'agit d'une espèce endémique de Corse. Sur le site, l'espèce a été observée au niveau de la source de Caracutucia, à l'état de larve, en syntopie avec l'euprocte de Corse.
- Le lézard des ruines (*Podarcis siculus*) (Recorbet, 2002) est une espèce colonisant les milieux ouverts (prairies, pelouses). Sur le site, elle a été observée au niveau de la chapelle Santa Chiara.

Deux espèces protégées¹¹ de chiroptères inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats-Faune-Flore sont citées au sein du site, en périphérie de la forêt territoriale de Stella : le molosse de Cestoni (*Tadarida*

⁹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹⁰ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

teniotis) et la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (Groupe Chiroptères Corse, 2011 In Schabaver, 2012).

Une espèce protégée¹² d'insectes inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore est potentielle au sein du site, le nacré tyrrhénien (*Argynnis elisa*) (DIREN Corse, 2005). Les milieux présents dans la zone nord de la forêt territoriale de Stella (espaces pâturés héliophiles ouverts où les fougères couvrent une strate herbacée riche en violette (*Viola sp.*), plante hôte de la chenille) seraient favorables à l'espèce. Un inventaire entomologique est à réaliser sur le site Natura 2000 pour confirmer la présence de cette espèce.

Concernant les autres espèces animales, le site Natura 2000 accueille une diversité avifaunistique d'espèces communes nicheuses inféodées aux milieux forestiers, ouverts et rupestres (Thibault, 2012, 2013 ; Moneglia Consultant, 2006) :

- Bruant zizi (*Emberiza cirius*)
- Buse variable (*Buteo buteo*)
- Coucou gris (*Cuculus canorus*)
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)
- Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
- Grand corbeau (*Corvus corax*)
- Grimpereau des bois (*Certhia familiaris corsa*)
- Mésange bleue (*Parus caeruleus*)
- Mésange charbonnière (*Parus major*)
- Mésange noire (*Parus ater*)
- Petit duc scops (*Otus scops*)
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*)
- Roitelet triple bandeau (*Regulus ignicapillus*)
- Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)
- Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)
- Venturon corse (*Serinus corsicanus*)

Les principales espèces **gibiers** sont le sanglier, la bécasse, les oiseaux migrateurs (grive draine, merle noir, pigeon ramier) et le lièvre. La commune de Rutali est dotée d'une ACCA (Association Communale de Chasse Agréée). Nous n'avons identifié aucun problème significatif directement lié à l'action de chasse.

b) Espèces animales d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la directive 92/43)

Trois espèces animales protégées¹³ et inscrites à **l'annexe II de la directive habitats-faune-flore** sont présentes ou potentielles sur le site Natura 2000 :

- Le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) a été observé au sein du site (Bosc, 2001). L'espèce

¹² Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

¹³ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

fréquente une grande variété d'habitats, allant de flaques d'eau saumâtres sur la côte dénudée à des mares et marais ensoleillés et des ruisseaux. L'espèce est présente jusqu'à 1300 m d'altitude. Sur le site, l'espèce a été observée, à l'état de têtard, au niveau de la source de Caracutucia et celle de Novo Piano ainsi qu'au nord de la chapelle Santa Chiara. Le discoglosse a été observé également au lieu-dit Muscarella à l'état de têtard et de juvénile. Au niveau des différents lieux d'observation du discoglosse sarde, des individus indéterminés à l'état de têtards (*Discoglossus sp.*) ont été observés le 13 novembre 2013 par A. PASTINELLI (ENDEMYS).

- Le porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*) est considéré comme potentiel sur le site étant donné qu'aucun inventaire n'ait été réalisé récemment. Selon DIREN Corse (2005), sur le site, de nombreux sites d'altitude sont potentiellement intéressants pour l'espèce, essentiellement en zones ouvertes hors forestières comme la zone sud de la forêt territoriale de Stella (Monte Torricella). De vieux adultes défraîchis auraient été rencontrés en patrouille sur les crêtes et en train de butiner dans les fruticées naines, aux alentours de la seule plante-hôte potentielle de la chenille rencontrée à cette altitude, *Peucedanum paniculatum*. Un inventaire entomologique est à réaliser sur le site Natura 2000 pour confirmer la présence de cette espèce.
- Le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) (1079) n'est pas connu sur le site. Cependant, des biotopes favorables à l'espèce sont présents en forêt de Stella mais rares. Un inventaire entomologique est à réaliser sur le site Natura 2000 pour confirmer la présence de cette espèce.

Tableau VII. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification / Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	5	La fauvette sarde, la fauvette pitchou et l'alouette lulu sont présentes au sein du site Natura 2000. Un couple d'autour des palombes et un couple d'aigle royal sont suspectés dans la forêt de Stella.	Thibault (2012), Moneglia Consultant (2006), Cécile Jolin <i>In</i> CEN Corse, A Muntagnera, (2011)
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	5	Une espèce de reptiles protégée est citée sur le site, le lézard des ruines. Deux espèces d'amphibiens ont été observées au niveau d'une source, la salamandre de Corse et l'euprocte de Corse. Les deux espèces de chiroptères, le molosse de Cestoni et la pipistrelle commune fréquentent le site. Une espèce d'insectes, la nacré tyrrhénien, est potentiel sur le site.	Recorbet (2002), DIREN Corse (2005), Groupe Chiroptères Corse (2011) <i>In</i> Schabaver (2012), Pastinelli (2013)
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	0	Aucune espèce végétale de l'annexe V n'est connue.	-
Les autres habitats naturels	Inconnu	L'absence de cartographie des habitats naturels précis ne permet pas de lister et de décrire précisément l'ensemble des habitats naturels présents dans le site Natura 2000.	-
Les autres espèces végétales	5	Cinq espèces ont été contactées sur le site Natura 2000. 1 seule espèce est sur la liste de protection nationale mais également déterminante pour les ZNIEFF Corse ; 2 sont inscrites sur la Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) ; 3 sont inscrites au Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I ; 1 est inscrite sur la Liste rouge européenne de l'UICN (2012). Mais aucune ne figure sur la Convention de Berne. Elles présentent donc un intérêt conservatoire à prendre en compte.	Gamisans J., (2006), Delage, Richard, Hugot (2008), Panaiotis, Piazza, Paradis (2011)
Les autres espèces animales	17	Il s'agit d'espèces d'oiseaux protégées, non menacées et communes inféodées aux milieux ouverts, semi-ouverts, rupestres et forestiers.	Thibault (2012), Thibault (2013), Moneglia Consultant (2006)
Les autres espèces animales chassées	7	Le sanglier, la bécasse, le lièvre et d'autres oiseaux migrateurs (grives, pigeon ramier) sont chassés. Il s'agit des principales espèces chassables en Corse.	Thibault (2012), Thibault (2013), Moneglia Consultant (2006), DIREN Corse (2005)

Tableau VIII. Habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive 92/43

Habitats	Code Natura 2000	Surface de recouvrement	Qualification / Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Yeuseraies corses à houx	9340-12	138,61 ha dans la FT de Stella	Occupe une surface importante. Yeuseraie dense et houx remarquables, les plus beaux boisements de houx de Corse. Son état de conservation est considéré comme altéré, il varie selon les secteurs. Problème de régénération (densité du peuplement et pression pastorale importante). Les chênaies incendiées en 1989 sont en cours de reconstitution, les chênaies vertes à Houx ont tendance à s'étendre par maturation lente de certain maquis.	DIREN (2005), ONF (2012)
Peuplements d'if dans les forêts de Corse	9580-2	1,07 ha dans la FT de Stella	Habitat discontinu sur le site. Quelques bouquets ont été épargnés par le feu de 1989. on note une rareté de la régénération. état de conservation est considéré comme défavorable.	DIREN (2005), ONF (2012)
Landes oroméditerranéennes à genêts épineux	4090	Inconnue	Habitat qui résulte de l'évolution progressive des pelouses. Cet habitat ne présente pas de caractère de rareté, actuellement. Il est menacé à court terme par l'incendie, à moyen terme par l'abandon du pastoralisme et à long terme par la colonisation forestière.	DIREN (2005), ONF (2012)
Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses	8220	Inconnue	Sur le site, cet habitat est localisé et n'est pas menacé.	DIREN (2005), ONF (2012)
Forêt à <i>Castanea sativa</i>	9260	Inconnue	Habitat été avantagé au cours du passé par l'homme. Actuellement, en phase de sénescence, les peuplements sont à l'état d'abandon. La châtaigneraie est touchée par le cynips. Cet habitat est donc menacé sur le site à moyen terme.	DIREN (2005), ONF (2012)
Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse	92A0.4	Inconnue	Habitat original, endémique (aulne à feuille cordées de Corse) et assure un rôle écologique (habitat d'espèces animales et végétales), paysager et fonctionnel (protection des rives). les stations sont étroites et fragiles. Il n'y a pas de menaces majeures sur le site si ce n'est des travaux d'aménagement, coupes, incendies.	DIREN (2005), ONF (2012)

Tableau IX. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom scientifique	Nom commun	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population / Habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	Plusieurs individus observés à l'état de têtards.	Sur le site Natura 2000, la population est menacée. L'espèce est très localisée au sein du site. Présent dans les milieux aquatiques (sources, cours d'eaux, poches de ruissellement, ...)	L'habitat de l'espèce est dégradé sur certains secteurs par le piétinement du bétail et par les incendies.	Bosc (2001)
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	1055	Espèce <u>potentielle</u> .	Habitat dans les maquis et milieu ouverts, là où ses plantes nourricières poussent en quantité suffisantes. Les principales plantes nourricières des chenilles sont : <i>Ferula communis</i> (basse à moyenne altitude) ; <i>Peucedanum paniculatum</i> (moyenne altitude)	Sans objet (espèce potentielle). Menaces : incendies, fermeture des milieux	DIREN Corse (2005)
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1079	Espèce <u>potentielle</u> .	Sans objet car aucune donnée récente. Espèce potentielle.	Sans objet (espèce potentielle). Menaces : incendies, destruction des arbres morts du pied, dégradation/diminution des vieilles futaie.	DIREN Corse (2005)

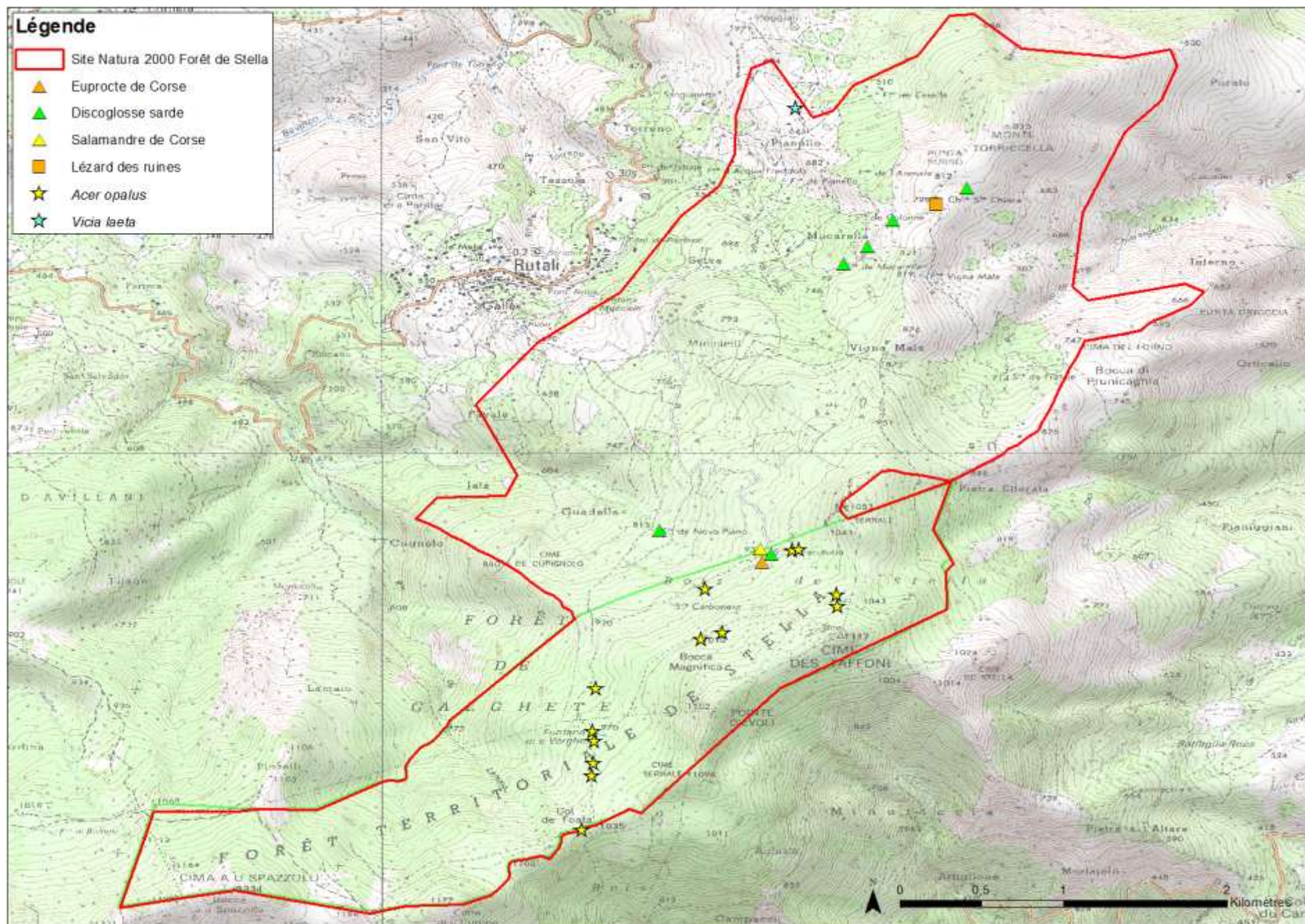


Figure 21. Répartition de quelques espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales (données non disponibles pour l'ensemble des espèces)

4. Etat de conservation des habitats et des espèces

a) Habitats naturels

Habitats naturels	Code Natura 2000	Indicateurs d'état de conservation	Qualité de l'indicateur	Etat de conservation
Chênaies pubescentes cyrnosardes	-	Surface occupée (taille / tendance)	80,71 ha / stable	Défavorable inadéquat
		Structure et fonctionnement	Vieille futaie et réserves disséminés dans la yeuseraie. signe de senescence et rareté de la régénération	
		Pressions/ menaces	Incendie	
Mattoral acidiphile de Quercus ilex	-	Surface occupée (taille / tendance)	75,56 ha dans la FT Stella, inconnue ailleurs / évolution vers un stade forestier	Favorable
		Structure et fonctionnement	Bonne dynamique de la régénération naturelle en feuillus divers dans les zones incendiées en 1989	
		Pressions/ menaces	Incendie	
Bois d'Alnus cordata	-	Surface occupée (taille / tendance)	15,90 ha dans la FT Stella, inconnue ailleurs / stable	Favorable
		Structure et fonctionnement	Bouquet d'aulnes cordés en futaie pure ou en mélange avec la yeuseraie	
		Pressions/ menaces	Incendie, travaux	
Maquis bas à Ericacées	-	Surface occupée (taille / tendance)	8,32 ha dans la FT Stella, inconnue ailleurs / stable	Favorable
		Structure et fonctionnement	Dynamique naturel	
		Pressions/ menaces	Incendie	

Habitats naturels	Code Natura 2000	Indicateurs d'état de conservation	Qualité de l'indicateur	Etat de conservation
Stations de trembles supra-méditerranéennes	-	Surface occupée (taille / tendance)	<1ha / inconnue	Défavorable mauvais
		Structure et fonctionnement	Peuplement isolé sans diversité structurale. très faible représentativité	
		Pressions/ menaces	Incendie, coupes, dépérissement naturel	
Falaises continentales et rochers exposés	-	Surface occupée (taille / tendance)	21,33 ha dans la FT Stella, inconnue ailleurs / stable	Favorable
		Structure et fonctionnement	Dynamique naturelle	
		Pressions/ menaces	Incendie	
Yeuseraies corses à houx	9340-12	Surface occupée (taille / tendance)	Surfaces faibles / Reconstitution en cours dans les zones anciennement incendiées → les chênaies vertes à Houx ont tendance à s'étendre par maturation lente de certain maquis.	Favorable
		Structure et fonctionnement	Occupe une surface importante. Yeuseraie dense et houx remarquables, les plus beaux boisements de houx de Corse. Problème de régénération	
		Pressions/ menaces	Incendie, Pressions pastorale et densité forte du peuplement défavorables à la régénération	
Peuplements d'if dans les forêts de Corse	9580-2	Surface occupée (taille / tendance)	>1ha / Stable	Défavorable inadéquat
		Structure et fonctionnement	Habitat discontinu sur le site. Quelques bouquets ont été épargnés par le feu de 1989. on note une rareté de la régénération	
		Pressions/ menaces	Incendie, Pressions pastorale	
Landes oroméditerranéennes à genêts épineux	4090	Surface occupée (taille / tendance)	Inconnue / stable	Favorable
		Structure et fonctionnement	Habitat qui résulte de l'évolution progressive des pelouses. Cet habitat ne présente pas de caractère de rareté	

Habitats naturels	Code Natura 2000	Indicateurs d'état de conservation	Qualité de l'indicateur	Etat de conservation
		Pressions/ menaces	Incendie, abandon du pastoralisme, colonisation forestière	
Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses	8220	Surface occupée (taille / tendance)	Inconnue / stable	Favorable
		Structure et fonctionnement	habitat localisé et non menacé	
		Pressions/ menaces	non menacé	
Forêt à <i>Castanea sativa</i>	9260	Surface occupée (taille / tendance)	Inconnue / en cours de dégradation	Défavorable mauvais
		Structure et fonctionnement	En phase de sénescence, les peuplements sont à l'état d'abandon. La châtaigneraie est touchée par le cynips	
		Pressions/ menaces	Abandon de l'entretien et de l'exploitation, cynips	
Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse	92A0.4	Surface occupée (taille / tendance)	Inconnue / stable	Favorable
		Structure et fonctionnement	Stations étroites et fragiles	
		Pressions/ menaces	Travaux d'aménagement, coupes, incendies	

b) Espèces

Espèces	Code Natura 2000	Indicateurs d'état de conservation	Qualité de l'indicateur	Etat de conservation
Discoglosse sarde	1190	Effectif (taille / tendance)	Inconnue mais effectif vraisemblablement important	Favorable
		Habitat (surface / qualité / tendance)	Localisé aux milieux aquatiques / qualité de l'habitat variable selon les secteurs / dégradation par le bétail et sangliers	
		Pressions, menaces	Piétinement des milieux aquatiques par le bétail, fouissage par les sanglier, travaux d'aménagement	
Euprocte de Corse	-	Effectif (taille / tendance)	Inconnue	Défavorable inadéquat
		Habitat (surface / qualité / tendance)	Localisé aux milieux aquatiques / qualité de l'habitat variable selon les secteurs / dégradation par le bétail et sangliers	
		Pressions, menaces	Piétinement des milieux aquatiques par le bétail, fouissage par les sanglier, travaux d'aménagement	
Salamandre de Corse	-	Effectif (taille / tendance)	Inconnue	Défavorable inadéquat
		Habitat (surface / qualité / tendance)	Surface faible, présence localisée aux milieux aquatiques / qualité de l'habitat variable selon les secteurs / dégradation par le bétail et sangliers	
		Pressions, menaces	Piétinement des milieux aquatiques par le bétail, fouissage par les sanglier, travaux d'aménagement	
Lézard des ruines	-	Effectif (taille / tendance)	Inconnue mais effectif vraisemblablement important	Favorable
		Habitat (surface / qualité / tendance)	Inconnue	
		Pressions, menaces	Fermeture des milieux, incendies	

H. ENJEUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les habitats naturels suivants montrent un état de conservation préoccupant qu'il faudra traiter prioritairement dans la gestion du site Natura 2000 :

- Peuplements d'if dans les forêts de Corse (9580-2),
- Forêt à *Castanea sativa* (9260),
- Chênaies pubescentes cyrno-sardes,
- Stations de trembles supra-méditerranéennes.

En outre, même si les surfaces sont importantes sur le site, l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Yeuseraies corses à houx (9340-12) » reste à surveiller en raison des problèmes de régénération observés sur certains secteurs et de la remarquabilité de cet habitat. De plus, cet habitat a fortement souffert de l'incendie en 1989, la reconstitution en cours des peuplements incendiés est à surveiller afin que la dynamique naturelle se poursuive pour aboutir à une recolonisation des surfaces perdues.

Concernant les espèces, le site présente un enjeu particulier avec une belle diversité batracologique. Par contre, il s'avère que ces espèces et leur habitat sont particulièrement vulnérables sur le site.

Pour les habitats naturels comme pour les espèces, les principales menaces qui pèsent sont le feu, la dent du bétail qui impacte la régénération des essences forestières, la divagation du bétail et les sangliers qui détériorent les milieux aquatiques (habitat des amphibiens).

II. DEFINITION ET HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A. ANALYSE SWOT

Le diagnostic présenté ci-avant permet d'aboutir à l'analyse SWOT ci-dessous qui apporte un éclairage sur les forces et faiblesses ainsi que sur les contraintes et opportunités du site Natura 2000.

	Positif	Négatif
Origine interne	<p>Forces</p> <p>La Collectivité Territoriale de Corse est propriétaire de l'ensemble des parcelles cadastrales de la forêt territoriale de Stella</p> <p>L'ONF (Office National des Forêts) est gestionnaire de la forêt</p> <p>Aménagement forestier</p> <p>PLPI Nebbio-Bastia (Plan Local de Protection Incendies) et PRMF (Plan de protection Rapproché des Massifs Forestiers)</p> <p>Présence d'activités agricole (élevages caprins et bovins, castaneiculture)</p> <p>Contrat MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) et Natura 2000 déjà mis en œuvre dans le passé</p> <p>Faible fréquentation humaine</p> <p>Absence d'urbanisation</p> <p>Présence d'une richesse écologique significative (habitats, faune et flore)</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Faible nombre d'exploitants agricoles</p> <p>Chataigneraie touché par le cynisp</p> <p>ACCA en sommeil → chasse non organisée</p> <p>Lacunes dans les connaissances naturalistes et scientifiques</p> <p>Zone anciennement incendiée (1989)</p> <p>Essences forestières (chênes, houx, ifs) et zones humides détériorés par le bétail</p>
Origine externe	<p>Opportunités</p> <p>Développement du pastoralisme</p> <p>Mise en œuvre de MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées)</p> <p>Eco-tourisme</p> <p>Amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques</p> <p>Gestion et conservation de la biodiversité</p> <p>Valorisation du patrimoine</p>	<p>Menaces</p> <p>Incendie</p> <p>Abandon pastoral</p> <p>Impact du bétail sur la régénération des essences forestières (chênes, houx, ifs)</p> <p>Activités de sports nature mal gérées</p> <p>Exploitation forestière (création de pistes)</p>

B. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans les objectifs de développement durable, nous distinguons :

- les objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines,
- les objectifs transversaux.

1. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Il s'agit ici des objectifs de développement durable qui regroupent les principaux enjeux spécifiquement liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines découlant du diagnostic.

Deux objectifs de développement durable liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines résultent du diagnostic :

A – Amélioration des connaissances naturalistes, qui a pour objectif de compléter et améliorer les connaissances sur les espèces et habitats naturels fréquentant le site Natura 2000 et d'identifier les enjeux de conservation. En effet, des lacunes dans les connaissances des espèces et des habitats ont été constatées à la fois sur le recensement des espèces, la cartographie des habitats ainsi que sur l'évaluation de leur état de conservation.

B - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, qui a pour objectif la protection et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 en adéquation avec les activités humaines concernées.

L'objectif premier du réseau de site Natura 2000 est de favoriser la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en préservant les activités humaines. Par conséquent des mesures de conservation devront être mises en œuvre afin de permettre la conservation de la biodiversité et préserver l'équilibre entre enjeux environnementaux et enjeux humains.

Le diagnostic du site Natura 2000 a montré que le site présente une richesse écologique significative (habitats, faune et flore) mais qui est « menacée » par : (i) les incendies, (ii) l'abandon pastoral, (iii) des activités de sports nature mal gérées, (iv) la création de dessertes forestières, (v) l'impact du bétail sur la régénération des essences forestières. Il conviendra de travailler sur la suppression et/ou la réduction de ces menaces.

Le site présente des atouts de gestion qu'il convient de considérer et d'optimiser :

- une surface importante de foncier propriété de structures publiques en particulier la FT de Stella propriété de la CTC et gérée par l'ONF ;
- des documents d'orientation : Aménagement forestier de la FT de Stella (en cours d'application), PLPI Nebbio-Bastia (Plan Local de Protection Incendies) (en cours d'application) et PRMF (Plan de protection Rapproché des Massifs Forestiers) (en cours d'élaboration) qui devront être retranscrits dans le DOCOB et la gestion du site Natura 2000 ;
- Une activité agricole encore présente (élevages caprins et bovins, castaneiculture) et qui pourra être développée. Notons également que l'éleveur de bovins a été sous contrat MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) ;
- une faible fréquentation humaine et une absence d'urbanisation, ce qui indiquent une faible pression humaine a priori favorable à la conservation de la nature, sans pour autant être suffisant et s'en contenté.

2. Objectifs transversaux

Les objectifs transversaux de développement durable correspondent aux enjeux qui touchent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 sans se limiter aux habitats naturels et aux espèces.

Quatre objectifs transversaux de développement durable résultent du diagnostic :

C - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, cet objectif correspond à la sensibilisation et à l'information des scolaires et des acteurs du territoire (élus, socioprofessionnels, agriculteurs, propriétaires, touristes, population locale, associations, chasseurs, ...) aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site.

D - Animation et mise en place du document d'objectifs, cet objectif correspond à la mise en œuvre du présent document d'objectifs à travers l'animation de celui-ci.

E - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés, cet objectif correspond à la mise en œuvre de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000.

III. MESURES DE GESTION

Ci-dessous les mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site Natura 2000. En annexe est présent la charte Natura 2000.

Tableau X. Objectifs et mesures de gestion

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorité
Amélioration des connaissances naturalistes	Améliorer les connaissances sur le peuplement de chênes caducifoliés	Suivis et études de la vieille futaie de chênes caducifoliés	3
	Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site	Réaliser la cartographie des habitats naturels	1
		Réaliser un inventaire entomologique des espèces de l'annexe II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	2
		Compléter l'inventaire des reptiles et amphibiens de l'annexe II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et mettre en œuvre une veille sur la chytridiomycose	1
		Compléter les inventaires floristiques	2
Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Gérer durablement les peuplements forestiers	Adapter le projet de desserte forestière eu égard aux incidences sur les habitats et les espèces, et encourager les techniques d'exploitation forestière douce	1
		Poursuivre un programme d'étude et de suivi des ifs et houx	2
	Préserver les milieux aquatiques	Rénover les sources et poches d'eau	1
	Préserver la châtaigneraie	Mettre en œuvre une gestion conservatoire de la châtaigneraie, habitat d'intérêt communautaire « Forêt à <i>Castanea sativa</i> (9260) »	1
	Protéger les habitats naturels du risque incendie	Suivre l'application du PLPI « Bastia-Nebbiu » et du PRMF « Massif de Stella »	1
		Favoriser et conforter un pastoralisme durable	1

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorité
Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	Sensibiliser les scolaires à l'environnement	1
		Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces et habitats remarquables	1
Animation et mise en place du DOCOB	Mettre en œuvre le DOCOB	Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	1

A. MESURE 1 : SUIVIS ET ETUDES DE LA VIEILLE FUTAIE DE CHENES CADUCIFOLIES

Priorité : 3

Objectif de développement durable concerné :

→ Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

→ Améliorer les connaissances sur le peuplement de chênes caducifoliés

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Indirectement, l'espèce « autour des palombes cyrno-sarde (*Accipiter gentilis arrigoni*) » [Code NATURA 2000 n°1614] nicheur potentiel dans la forêt de Stella

→ Indirectement, l'habitat « Yeuseraies corses à houx » [Code NATURA 2000 n°9340-12] où des chênes caducifoliés sont présents en mélange.

Remarque : l'habitat nature « Chênaies pubescentes cyrno-sarde (CB 41.72) n'est pas d'intérêt communautaire.

Description :

La forêt de Stella accueille une vieille futaie de chêne pubescent et de chêne sessile. Les deux espèces de chênes sont présentes, mais leur distinction ainsi que la localisation précise de ces essences s'avère difficile. Il s'agit d'une vieille futaie claire à l'ouest et d'arbres ou bosquets disséminés dans la yeuseraie. Des signes de senescences et de rareté de la régénération sont constatés. Ces boisements revêtent un grand intérêt pour la biodiversité comme l'a indiqué le relevé spécifique effectué dans le cadre du programme du WWF « Forêts anciennes de Méditerranée ».

Bien que le programme du WWF soit désormais clôturé en tant que tel, l'approche de gestion et d'étude de la chênaie caducifoliée de Stella doit être poursuivie dans les mêmes objectifs et conditions défini par le programme « Forêts anciennes de Méditerranée » du WWF¹⁴.

Pour des raisons d'amélioration de connaissance et de gestion de la biodiversité du site, il est important de compléter les données très lacunaires sur les boisements de chênes caducifoliés de Stella. Un protocole de suivis et d'études devra être précisément défini de manière à être raisonnable dans sa mise en œuvre (moyen humain et coût) et répondre aux besoins suivants :

- Identifier les essences présentes et leur répartition ;
- Suivre la dynamique naturelle de ces boisements ;
- Evaluer leur état de conservation et de renouvellement ;
- Analyse génétique des chênes hybrides¹⁵. En effet, on a trois taxons de chêne caducifolié : chêne pubescent, chêne sessile et individus hybrides (Gamisans, 2011, Comm. Pers) qu'il convient d'étudier.

¹⁴ <http://www.foretsanciennes.fr/>

¹⁵ Bibliographie à consulter : Antoine Kremer - Rémy-J. Petit - Alexis Ducouso (2002). Biologie évolutive et diversité génétique des Chênes sessile et pédonculé. Rev. For. Fr. LIV, 111-130.

Localisation : Sur l'ensemble du périmètre de la forêt territoriale de Stella. Notamment sur les parcelles forestières n°6, 7 et 8 (versant nord de la Cima a u Spazzolu) où s'étend les plus beaux peuplements.

Surfaces concernées : 81,71 ha de futaie où le chêne vert est dominant et 54,54 ha où les chênes caducifoliés dominent

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, WWF, Commune(s)

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : CTC.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : ONF.

Échéancier : n+5.

Coût prévisionnel : Le coût devra être raisonnable, il varie selon le protocole de suivis et d'études qui devra être précisément défini.

Financement(s) potentiel(s) : CTC/PDRC, DREAL/DDTM, etc.

Indicateurs de suivi :

- protocole de suivis et d'études
- moyens humains et financiers nécessaires
- résultats des suivis et études
- rapport d'études

B. MESURE 2 : REALISER LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

→ Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000

Description :

Lors de la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Tenda et forêt de Stella », (DIREN Corse, 2005), une cartographie d'habitats avait été réalisée mais ces données sont anciennes et des erreurs ont été relevées.

Dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement forestier de la Forêt de Stella (validé en février 2014), l'ONF à réviser les données sur les habitats naturels. Cependant, la révision ne concerne que le périmètre de la forêt territoriale et ne répond pas au protocole de cartographie des habitats défini par le MNHN et appliqué par la DREAL et le CBNC.

Par conséquent, une cartographie des habitats naturels complète devra être réalisée en reposant sur la méthodologie nationale du MNHN suivi par le Conservatoire Botanique Nationale de Corse, le CSRPN et la DREAL Corse.

De plus, la cartographie d'habitats devra inclure une évaluation de l'état de conservation des habitats suivant les méthodologies standardisées du MNHN, ...

Enfin, la cartographie d'habitats devra également inclure un recensement de la population d'if et de houx.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DDTM/DREAL, CBNC, Communauté de Communes, commune(s).

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : DREAL.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Bureau d'études.

Échéancier : n+1.

Coût prévisionnel : 10 000 €

Financement(s) potentiel(s) : DREAL de la Corse dans le cadre du programme de cartographies des habitats naturels des sites Natura 2000 de Corse.

Indicateurs de suivi :

→ La cartographie d'habitats.

C. MESURE 3 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné :

→ Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

→ Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000

Description :

Suite à la réalisation de la cartographie des habitats naturels, une évaluation de l'état de conservation des habitats suivant les méthodologies standardisées du MNHN devra être réalisée.

Un recensement de la population d'if et de houx sera également nécessaire.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DDTM/DREAL, CBNC, Communauté de Communes, commune(s).

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : DREAL.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Bureau d'études.

Échéancier : n+5.

Coût prévisionnel : 5 000 - 15 000 €

Financement(s) potentiel(s) : DREAL de la Corse.

Indicateurs de suivi :

- La cartographie d'habitats.

D. MESURE 4 : REALISER UN INVENTAIRE ENTOMOLOGIQUE

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné :

- Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Le porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*) [1055]
- Le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) [1079]
- Yeuseraies corses à houx [9340-12]
- Forêt à *Castanea sativa* [9260]
- Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse [92A0.4]

Description :

Présence suspectée du porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*), du grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et du nacré tyrrhénien (*Argynnis elisa*), trois espèces protégées, dont les deux premiers sont également d'intérêt communautaire.

Il apparaît que les données existantes ne sont pas suffisantes pour évaluer l'enjeu entomologique du site. En effet, elles ne permettent pas de connaître la liste complète et la répartition des espèces d'intérêt communautaire, si ce n'est que le site présente des potentialités d'accueil des insectes remarquables.

Par conséquent, un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et de leurs plantes hôtes doit être mené. Dans le même temps, l'entomologiste en charge de l'inventaire devra porter une attention sur la présence d'autres espèces de l'entomofaune patrimoniale de Corse.

En option, pourra être mise en œuvre le protocole de pièges Polytrap© pour les coléoptères saproxyliques. Outre d'inventorier les espèces, ce piégeage fournit des résultats sur l'état de conservation des boisements.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DDTM/DREAL, Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OEC), CTC, ONF, Communauté de Communes, commune(s).

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : DDTM / DREAL / Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OEC).

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : ONF (réseau insectes) / Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OEC) / bureau d'études.

Échéancier : n+5.

Coût prévisionnel : 3 000 €.

Financement(s) potentiel(s) : DREAL/DDTM.

Indicateurs de suivi :

→ Rapport d'étude.

E. MESURE 5 : COMPLETER L'INVENTAIRE DES REPTILES ET AMPHIBIENS DE L'ANNEXE II ET IV DE DIRECTIVE 92/43/CEE (DIRECTIVE EUROPEENNE DITE DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE) ET METTRE EN ŒUVRE UNE VEILLE SUR LA CHYTRIDIOMYCOSE

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

- Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*)
- Le lézard des ruines (*Podarcis siculus*)
- Le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*)
- Le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*)
- Le discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*) (non recensé sur le site mais potentiel)
- Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (non recensé sur le site mais potentiel)
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
- Algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) (non recensé sur le site mais potentiel)

Remarque : la salamandre de corse, bien que non inscrite à la directive « habitats-faune-flore » mais tout de même d'intérêt écologique ; est également concernée par cette mesure.

Description :

Sur le site Natura 2000 différentes espèces d'amphibiens et de reptiles notamment inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore sont recensées dans le site Natura 2000. D'autres, n'y sont pas connus, mais au regard du faible effort d'inventaire réalisé à ce jour, leur présence ne peut pas être exclue. Les données apparaissent donc lacunaires pour évaluer totalement l'enjeu herpétologique du site. En effet, elles ne permettent pas de connaître la liste complète et la répartition des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire. Par conséquent, un complément d'inventaire des reptiles et des amphibiens doit être mené.

Par ailleurs, l'émergence en France, et en région Corse de la chytridiomycose, maladie provoquée par le champignon, *Batrachochytrium dendrobatidis*, pourrait à court terme porter une atteinte sérieuse à la conservation des populations d'amphibiens. Or, le site Natura 2000 de Stella présente notamment un intérêt batrachologique remarquable mais potentiellement menacée par la chytridiomycose. Un réseau national d'épidémiologie-surveillance sur les maladies des amphibiens a vu le jour en 2012. La Corse fait partie des régions concernées et impliquées dans le réseau. Ce réseau sollicite les gestionnaires d'espaces naturels à contribuer à l'amélioration connaissance de la maladie. Dans le cadre de la gestion du site Natura 2000, les gestionnaires et/ou acteurs du site Natura 2000 doivent intégrer le réseau national d'épidémiologie-surveillance sur les maladies des amphibiens et mettre en place une veille sanitaire de la population d'amphibiens du site

Natura 2000. Un protocole de veille devra être défini et mis en œuvre.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, Commune(s), Communauté de Communes, réseau national d'épidémiologie-surveillance sur les maladies des amphibiens.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : DREAL / DDTM / ONF

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Bureau d'études / ONF

Échéancier : n+1

Coût prévisionnel : DREAL/DDTM, CTC.

Financement(s) potentiel(s) : Etat, CTC.

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude sur l'inventaire des reptiles et amphibiens
- L'intégration au réseau national d'épidémiologie-surveillance sur les maladies des amphibiens
- Le protocole de veille sanitaire de la population d'amphibiens du site Natura 2000
- Les résultats de la veille sanitaire de la population d'amphibiens du site Natura 2000

F. MESURE 6 : COMPLETER LES INVENTAIRES FLORISTIQUES

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné :

→ Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

→ Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des espèces végétales d'intérêt communautaire

Description :

Bien que des inventaires floristiques ont été réalisés¹⁶ sur le site Natura 2000, il n'en reste que certains secteurs n'ont pas été ou insuffisamment prospectés.

La mesure consiste à mettre en œuvre un complément d'inventaire floristique sur l'ensemble du site Natura 2000.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : les secteurs pas ou insuffisamment prospectés dans les études antérieures.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, Commune(s), CBNC, Communauté de Communes.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : DDTM / DREAL.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Bureau d'études / CBNC.

Échéancier : n+5.

Coût prévisionnel : 5 000 €.

¹⁶ Gamisans J., 2006 ; Delage A., Richard F., Hugot L., 2008 ; Panaiotis C., Piazza C., Paradis G., 2011

Financement(s) potentiel(s) : DREAL / DDTM, CTC.

Indicateurs de suivi :

→ Rapport d'étude.

G. MESURE 7 - ADAPTER LE PROJET DE DESSERTE FORESTIERE EU EGARD AUX INCIDENCES SUR LES HABITATS ET LES ESPECES, ET ENCOURAGER LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE DOUCE

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

→ Gérer durablement les peuplements forestiers

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Description :

Un projet d'ouverture de deux pistes forestières est programmé par l'ONF. La création de ces dessertes est susceptible d'impacter des habitats et des espèces remarquables, notamment des milieux aquatiques.

La mesure consiste à rédiger un cahier des clauses techniques particulières pour les travaux pouvant avoir une incidence sur les habitats et les espèces remarquables. Préalablement à ce travail, les connaissances sur les habitats et les espèces devront être disponibles (cf. mesures correspondantes). Ce cahier des clauses techniques devra étudier et prendre en considération l'usage de techniques d'exploitation forestière douce moins impactantes que des pistes et engins mécaniques de débardages.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site, la FT de Stella en particulier.

Type de mesure : Conventiionnelle.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, Commune(s), Communauté de Communes.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : CTC.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : ONF.

Échéancier : n+1.

Coût prévisionnel : Surcoût éventuel et variable en fonction :

des adaptations nécessaires par rapport au projet de desserte initial
des techniques d'exploitation douce utilisées par rapport aux techniques
classiques.

Financement(s) potentiel(s) : CTC / PDRC

Indicateurs de suivi :

- Descriptif de la desserte forestière
- Les techniques d'exploitation douce mises en œuvre

H. MESURE 8 : POURSUIVRE UN PROGRAMME D'ETUDE ET DE SUIVI DES IFS ET HOUX¹⁷

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

→ Gérer durablement les peuplements forestiers

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Peuplements d'if dans les forêts de Corse [9580-2]

→ Yeuseraies corses à houx [9340-12]

Description :

Les peuplements à if et houx du site Natura 2000, ainsi qu'en spécimens isolés revêtent un enjeu écologique et communautaire remarquable. Or, ces essences sont confrontées à trois principaux facteurs limitants : le feu, la dent du bétail et la régénération.

La mesure consiste à poursuivre le programme d'étude et de suivi des ifs et houx mise en œuvre par l'ONF de 2005 à 2009. Le protocole d'étude devra être mise à jour à partir du retour d'expérience acquis grâce aux suivis déjà effectués.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, Commune(s), Communauté de Communes.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : CTC / DDTM / DREAL.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : ONF.

Échéancier : n+5.

¹⁷ *lien avec les mesures n°2 et 3.

Coût prévisionnel : 20 000 €.

Financement(s) potentiel(s) : CTC, DREAL/DDTM.

Indicateurs de suivi :

→ Rapports d'étude

I. MESURE 9 : RENOVER LES SOURCES ET POCHEs D'EAU

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

- Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

- Préserver les milieux aquatiques

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- L'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*)
- Le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*)
- Le discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*)

Description :

Le diagnostic du site a mis en évidence la présence d'amphibiens remarquables sur le site Natura 2000 et la présence de milieux aquatiques favorables. Mais, il est apparu que certains points d'eau sont dégradés à cause du piétinement du bétail et par les sangliers causant une perturbation sur l'accueil et la reproduction des amphibiens. Cette mesure a pour objet l'amélioration de l'état et de la viabilité des poches d'eau présentes sous les ruissellements et suintements d'eau.

La mesure consiste à aménager les sources dans le but :

- de les mettre en protection contre le piétinement du bétail,
- d'installer des vasques favorables à la reproduction des amphibiens,
- d'aménager des abreuvoirs pour les troupeaux.

Le recensement exhaustif des milieux aquatiques de la mesure 9 permettra de lister et hiérarchiser les poches d'eau à aménager.

Pour chaque source, la mesure consiste à :

- Remettre en état la source,
- Mettre en place un parapet de protection de la résurgence,
- Mettre en place un abreuvoir pour les animaux,
- Creuser une vasque à amphibiens,
- A entretenir dans le temps le bon état de l'ouvrage.

La mise en œuvre de cette action est à relier avec la mesure équivalente qui ont déjà été réalisées et qui était proposée dans l'ancien document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Tenda et forêt de Stella » (FR9400598). Ainsi, nous disposons d'un retour d'expérience précieux à prendre en considération.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Contrat Natura 2000.

Acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, commune, CEN Corse, DREAL, OEC, Agence de l'eau.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Communauté de communes, communes, propriétaires.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Bureau d'études en génie écologique, CEN Corse, entreprise de travaux.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 10 000 € par source.

Financement(s) potentiel(s) : DREAL/DDTM, CTC, Communauté de communes, communes.

Indicateurs de suivi :

- La liste des sources rénovées
- Comptes-rendus des travaux

J. MESURE 10 : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION CONSERVATOIRE DE LA CHATAIGNERAIE, HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « FORET A CASTANEA SATIVA (9260) »

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

→ Préserver la châtaigneraie

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Châtaigneraies de la Corse [9260-4]

Description :

Les Châtaigneraies de la Corse sont un habitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive « habitats-faune-flore » au titre de leur intérêt ethnologique, historique, paysager et écologique.

Sur le site, la châtaigneraie couvre une importante surface mais elle est âgée et soumise aux atteintes de l'incendie (un nombre important de châtaigniers ont été touchés lors de l'incendie de 1989 de la forêt de Stella). Beaucoup d'arbres sont en phase de sénescence, les peuplements sont à l'état d'abandon et reconquis par le chêne vert.

En outre, la châtaigneraie est gravement affectée par le cynips du châtaignier qui est un parasite considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important de cette essence. Cet insecte, originaire de Chine, est apparu en Corse en 2010. Un programme de lutte biologique contre le cynips a été mis en place en Corse. L'objectif du programme régional de lutte biologique contre le cynips et de multiplier le *Torymus sinensis*, seul moyen biologique¹⁸ contre le cynips, et de suivre son évolution dans la châtaigneraie. Cependant les financements pour la lutte contre le cynips sont attribués aux châtaigneraies exploitées. Or, aucun producteurs ou transformateurs de châtaignes et marrons de Corse n'est installé sur le site. La châtaigneraie de Stella n'est donc pas prioritaire dans la lutte. A Rutali, l'association I Balluttoni s'est créée, elle a pour objectif premier la lutte contre le Cynips du châtaignier, elle a déjà procédé au lâché de *Torymus sinensis*.

Cet habitat est donc menacé sur le site à moyen terme.

La mesure consiste à :

- mettre en place un programme de gestion et de conservation de la châtaigneraie
- poursuivre la lutte biologique du cynips dans la châtaigneraie de Stella initié par l'association I Balluttoni.

Localisation : Dans les châtaigneraies du site Natura 2000

¹⁸ La lutte chimique n'a aucun effet sur le cynips.

Surfaces concernées : A définir.

Type de mesure : Contrat Natura 2000.

Acteurs concernés : ODARC, OEC, DDTM/DREAL, Commune(s), Communauté de Communes, propriétaires, Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et de Marrons Corse, Chambre d'agriculture, association I Ballutoni, etc.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Commune.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Association I Ballutoni / Propriétaire(s) / Exploitant(s) (aucun exploitant à ce jour sur le site).

Échéancier : n+5

Coût prévisionnel :

Variable selon les travaux de restauration de la châtaigneraie

Coût à définir selon le nombre de poches de *Torymus sinensis* à lâcher (environ 7000 € / lâché)

Financement(s) potentiel(s) : ODARC (FEADER/PDRC).

Indicateurs de suivi :

→ Surfaces de châtaigneraie rénovée et exploitée

→ Le lâché de *Torymus sinensis* et résultats du suivi de la châtaigneraie

K. MESURE 11 : SUIVRE L'APPLICATION DU PLAN LOCAL DE PROTECTION INCENDIE « BASTIA-NEBBIU » ET DU PLAN DIT DE PROTECTION RAPPROCHEE DU MASSIF FORESTIER « MASSIF DE STELLA »

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

→ Protéger les habitats naturels du risque incendie

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Description :

Le plan local de protection incendie (PLPI) défini pour la région Bastia-Nebbiu où s'inscrit le site Natura 2000 de Stella les aménagements en faveur de la lutte contre les incendies.

Par ailleurs, le plan dit Protection Rapprochée du Massif Forestier « Massif de Stella » (PRMF), en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent DOCOB, définit les actions en matière de protection du massif forestier remarquable de Stella

La mesure consiste à suivre la mise en œuvre des actions et travaux définis dans le PLPI et le PRMF.

Localisation : Site Natura 2000 et périphérie.

Surfaces concernées : Sans objet.

Type de mesure : Règlementaire.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, Commune(s), Communauté de Communes, ODARC, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires fonciers, SDIS, etc.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Etat.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : animateur du site Natura 2000.

Échéancier : En fonction des actions.

Coût prévisionnel : En fonction des actions.

Financement(s) potentiel(s) : En fonction des actions.

Indicateurs de suivi :

→ Les aménagements et actions de lutte et de prévention contre les incendies réalisés

L. MESURE 12 : FAVORISER ET CONFORTER UN PASTORALISME DURABLE

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

→ Protéger les habitats naturels du risque incendie

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Description :

Une activité pastorale est présente sur le site Natura 2000 avec de l'élevage de caprins et de bovins. Cette activité permet un maintien des milieux ouverts favorable à la biodiversité et à la prévention contre les incendies. La mesure consiste à favoriser et à conforter cette activité agricole tout en promouvant des pratiques de pastoralisme durable. Dans le but de répondre à cet objectif, la présente mesure consiste à :

- Réaliser un diagnostic agro-sylvo-pastoral ;
- Définir un parcours pastoral ;
- Aménager et gérer le parcours pastoral.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : En fonction du parcours pastoral défini.

Type de mesure : Conventiionnelle.

Acteurs concernés : CTC, ONF, DDTM/DREAL, Commune(s), Communauté de Communes, ODARC, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires fonciers.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Chambre d'agriculture.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Chambre d'agriculture, OEC, ODARC

Échéancier : n+5.

Coût prévisionnel : Cout en fonction des opérations d'aménagement et de gestion nécessaires à mettre en

œuvre.

Financement(s) potentiel(s) : PDRC.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'agriculteurs
- Nombre de tête de bétail
- Surfaces et localisation des parcours utilisés

M. MESURE 13 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES A L'ENVIRONNEMENT

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux

Objectif opérationnel concerné :

→ Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

Cette mesure consiste à réaliser des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. Elles devront être effectuées sur le long terme et aborder les différents enjeux environnementaux et espèces à travers le site de Natura 2000.

Localisation : Les établissements scolaires du territoire dans lequel s'inscrit le site Natura 2000.

Surfaces concernées : Sans objet.

Type de mesure : Conventiionnelle.

Acteurs concernés : Académie de Corse, communes, association de protection de la nature, établissements scolaires, Associations de parents d'élèves, OEC, ONF, PNRC.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Association de protection de la nature, communauté de communes, communes.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Association d'éducation à l'environnement, ONF, PNRC.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : A définir en fonction des projets envisagés.

Financement(s) potentiel(s) : OEC ou DREAL/DDTM en fonction des thématiques abordées, contrat

éducatif.

Indicateurs de suivi :

→ Nombre de scolaires

N. MESURE 14 : SENSIBILISER LES DIFFERENTS UTILISATEURS DE LA NATURE AUX PROBLEMATIQUES DE CONSERVATION DES ESPECES ET HABITATS REMARQUABLES

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux

Objectif opérationnel concerné :

→ Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

La conservation de la biodiversité implique une information et sensibilisation du public et des acteurs du territoire aux menaces et enjeux qui pèsent sur elle.

A ce jour, il n'y a aucune signalétique relative aux sites Natura 2000. Dans le but d'informer et sensibiliser le public de la présence d'enjeux et de richesses écologiques sur le secteur de Stella, un **panneau d'information pourra être créé et installer**. Une implantation judicieuse se trouverait au niveau de son principal accès au village de Rutali.

En outre, il convient de prévoir des **campagnes de sensibilisation** régulières et adaptées au site par le biais d'animations ou de conférences auprès des divers utilisateurs de la nature pouvant interagir avec la conservation des espèces : agriculteurs, pisciculteurs, pêcheurs, chasseurs, propriétaires privés, socioprofessionnels.... Il convient d'organiser localement, et régulièrement, des journées d'information. Il existe pour cela de nombreux supports : expositions, diaporamas, plaquettes, etc. que les structures qui les ont conçus pourront éventuellement mettre en commun à un niveau national. Il sera également nécessaire de définir et produire des outils de communication et de sensibilisation.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Conventionnelle.

Acteurs concernés : Etat, OEC, ONEMA, ONCFS, Chambres d'agriculture, Syndicats agricoles, fédération de chasse, association de protection de la nature, communes, Communauté de communes, propriétaires, ...

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Communauté de communes / communes.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Communauté de communes / communes.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : À évaluer en fonction des opérations de sensibilisation entreprises.

Financement(s) potentiel(s) : Commune, communauté de communes, DREAL/DDDTM.

Indicateurs de suivi :

- Panneau(x) d'information installé(s)
- Actions de sensibilisation effectuées
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation

O. MESURE 15 : FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU DOCOB PAR UNE ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

→ Animation et mise en place du document d'objectifs

Objectif opérationnel concerné :

→ Mettre en œuvre le document d'objectifs

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000

Description :

Cette mesure consiste en un premier temps à désigner un animateur du site Natura 2000. Il est désigné par l'Etat ou la structure porteuse. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou d'un bureau d'études.

Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et l'Etat ou la structure porteuse. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur.

Le contenu de la mission d'animation est :

- d'assurer et de suivre la mise en œuvre des actions ;
- de réaliser la gestion administrative et financière du site ;
- de mettre en œuvre le volet communication, sensibilisation et information.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site.

Type de mesure : Convention d'animation.

Acteurs concernés : Membres du comité de pilotage.

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) : Etat, collectivités et/ou communauté de communes.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) : Animateur du site.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : Environ 5 000 € - 10 000 € par an.

Financement(s) potentiel(s) : Etat (FEDER), structure porteuse.

Indicateurs de suivi :

→ Convention d'animation

IV. BIBLIOGRAPHIE

Structures et personnes ressources consultées

Structures ressources	Objet
Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystème terrestres)	Écosystèmes terrestres, milieux aquatiques, Natura 2000 Zones humides Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse
Office de l'Environnement de Corse (Conservatoire botanique national de Corse)	Flore et habitats naturels
Office National des Forêts	Forêts publiques, espèces et habitats forestiers
Université de Corse – laboratoire d'hydrobiologie	Données hydrobiologiques (invertébrés endémiques)
ONEMA	Cours d'eau et la faune piscicole
Groupe Chiroptères de Corse	Chauve-souris
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	Flore (orchidées)
Parc Naturel Régional de Corse	Oiseaux, grands mammifères
Jean-François Seguin (Parc Naturel Régional de Corse/bureau études Ornithys)	Oiseaux, rapaces
Conservatoire des espaces naturels de Corse (Association des amis du parc naturel de Corse)	Faune, flore
DREAL Corse	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Faune
Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse (CRPF)	Faune, flore
Jean-Claude THIBAULT, ornithologue	Oiseaux
Guilhan PARADIS, botaniste	Flore
Jacques GAMISANS, botaniste	Flore
M. Delaugerre, herpétologue	Herpétologue
Achille Pioli	Faune
Christian Pietri	Faune

Inventeurs de données

CBNC, 2014.

Cécile Jolin, Comm. pers., CENC/AAPNRC *in* CEN Corse, A Muntagnera. 2011. Partie diagnostic écologique du document d'objectifs FR9400598 « Massif de Tenda et forêt de Stella ». Version provisoire. 21 p.

Delage A., Richard F., Hugot L., 2008. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Gamisans J., 2006. Base de données informatique OGREVA

Gamisans J., 2006. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Medspa, 1989. Base de données informatique OGREVA

ONF (2012). Aménagement forestier. Forêt territoriale de Stella, 2012-2031. Exemplaire destiné à la mise à disposition du public. Office national des forêts, Direction régionale de Corse, Corte.

Panaiotis C., Piazza C., Paradis G., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Recorbet B., 2002. Base de données informatique OGREVA

Thibault J.-C., 2012. Données personnelles.

Thibault J.-C., 2013. Données personnelles.

Bibliographie

ACEMAV coll., Duguet R., Melki F. ed., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480 p.

Bosc V., 2001. Inventaire et répartition des discoglossidés sur la future ZSC « Massif de Tenda et forêt de Stella » (n° FR9400598). 32 p.

CEN Corse, A Muntagnera. 2011. Partie diagnostic écologique du document d'objectifs FR9400598 « Massif de Tenda et forêt de Stella ». Version provisoire. 21 p.

Courtois J. Y., Rist D., Beuneux G. (Groupe Chiroptères Corse), 2011. Les chauves-souris de Corse. Ed. Albiana. 166p.

Delaugerre M., Cheylan M., 1989. Atlas de la répartition des batraciens et des reptiles de Corse. 128 p.

DIREN Corse, 2005. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400598 « Massif du Tenda et Forêt de Stella », Haute-Corse. 156 p.

Dronneau C., Wassmer B., 2004. « Autour des palombes », in THIOLLAY JM, BRETAGNOLLE V, (coord), 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris. p85-89. *in* Moneglia Consultant, 2006. Sentiers de randonnée Nebbiu – Custerà, Etude d'incidence environnementale. Section « Faune ». 24 p.

Dubois Ph. J., Le Maréchal P., Oliosio G., Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, 560 p.

Gamisans J., 2006. L'impact sur la flore et la végétation du sentier de randonnée prévu en Corse sur les crêtes du massif de Tenda (Nebbiu-Custerà). 17p.

Groupe Chiroptères Corse, 2011 *in* Schabaver H., 2012. Compte rendu de réunion préparatoire au COPIL du site Natura 2000 «Massif de Tenda et forêt de Stella » du 28 septembre 2012. 11 p.

Jeanmonod D., Gamisans J. 2013 Flora Corsica 2ème édition. Société Botanique du Sud-Ouest. 1073p.

Météo France, non daté. Fiche climatologique d'Oletta. 1p.

Moneglia Consultant, 2006. Sentiers de randonnée Nebbiu – Custerà, Etude d'incidence environnementale. Section « Faune ». 24 p.

Olivier, L., Galland, J. P. et Maurin, H., [Eds]. 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique). n°20. SPN-IEGB /MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 p.

Schabaver H., 2012. Compte rendu de réunion préparatoire au COPIL du site Natura 2000 «Massif de Tenda et forêt de Stella » du 28 septembre 2012. 11 p.

Thibault J.-C., Bonaccorsi G., 1999. The birds of Corsica. British ornithologists' union. 172 p. *in* Moneglia Consultant, 2006. Sentiers de randonnée Nebbiu – Custerà, Etude d'incidence environnementale. Section « Faune ». 24 p.

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés.

Dossier électronique

Vacher J. P., Geniez M., 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p

Webographie

Banque de données du sous-sol (BSS) dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Carte géologique dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Géoportail : www.geoportail.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Ministère en charge de l'écologie : www.developpement-durable.gouv.fr

Office de l'environnement de Corse : www.oec.fr

Outil cartographique INDIQUASOL issu du système d'information des sols de France (GISSOL) : <http://indiquasol.gissol.fr>

Site de cartes topographiques : www.cartes-topographiques.fr

Site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr

Site de consultation cartographique des données du MEDAD : www.cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : www.insee.fr

V. ANNEXES

A. ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES PATRIMONIALE ET D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ²	Livre rouge France ³	Livre rouge UICN ⁴	Convention de Bonn ⁵	Convention de Berne ⁶	Statut biologique
Reptilia	<i>Podarcis siculus</i>	Lézard des ruines	protégée	IV	-	LC	LC	-	II et III	Reproducteur
Amphibia	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	protégée	II et IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Euproctus montanus</i>	Euprocte de Corse	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Salamandra corsica</i>	Salamandre de Corse	protégée	IV	-	LC	LC	-	III	Reproducteur
Mammalia	<i>Lepus corsicanus</i>	Lièvre corse	-	-	-	DD	-	-	-	-
Mammalia	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	protégée	IV	-	LC	LC	II	III	Chasse/transit
Mammalia	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	-	LC	LC	-	-	-
Mammalia	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	protégée	IV	-	LC	LC	II	II	Chasse/transit
Aves	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	protégée	-	I	EN	-	II	II et III	Nicheur potentiel
Aves	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	protégée	-	I	VU	LC	II	-	Nicheur potentiel
Aves	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	protégée	-	-	LC	LC	II	-	Nicheur avéré
Aves	<i>Certhia familiaris corsa</i>	Grimpereau des bois	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Aves	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	II/1 et III/2	LC	LC	-	-	\$
Aves	<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Aves	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Aves	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Aves	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	II/2	LC	LC	-	-	Nicheur avéré
Aves	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	protégée	-	I	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Aves	<i>Otus scops</i>	Petit duc scops	protégée	-	-	LC	LC	-	-	Nicheur avéré
Aves	<i>Parus ater</i>	Mésange noire	protégée	-	-	NT	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple bandeau	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	-	-	II/1 et III/2	LC	LC	II	III	\$
Aves	<i>Serinus corsicanus</i>	Venturon corse	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Aves	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	protégée	-	-	LC	LC	II	II	Nicheur avéré

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ²	Livre rouge France ³	Livre rouge UICN ⁴	Convention de Bonn ⁵	Convention de Berne ⁶	Statut biologique
Aves	<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde	protégée	-	I	LC	LC	II	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	protégée	-	I	LC	NT	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur avéré
Aves	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	-	II/2	LC	LC	-	III	\$
Aves	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	II/2	LC	LC	-	III	Nicheur avéré
Insecta	<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	protégée	II et IV	-	LC	LC	-	-	-
Insecta	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	protégée	II et IV	-	VU	NT	-	II	-
Insecta	<i>Argynnis elisa</i>	Nacré tyrrhénien	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	-

¹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

² Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant les oiseaux sauvages

² Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1989 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

³ Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

³ Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008)

³ Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012)

³ Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2012)

³ Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

³ Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires (1995)

⁴ Liste rouge mondiale des espèces menacées (2012)

⁵ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

⁶ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19.IX.1979

Référence :

Reptiles : Recorbet, 2002

Amphibiens : Bosc, 2001 ; Pastinelli, 2013

Chiroptères : Groupe Chiroptères Corse, 2011 *in* Schabaver H., 2012. Compte rendu de réunion préparatoire au COPIL du site Natura 2000 «Massif de Tenda et forêt de Stella » du 28 septembre 2012. 11 p.

Oiseaux : Thibault, 2012, 2013 ; Moneglia Consultant, 2006 ; Cécile Jolin, CENC/AAPNRC *in* CEN Corse, A Muntagnera. 2011. Partie diagnostic écologique du document d'objectifs FR9400598 « Massif de Tenda et forêt de Stella ». Version provisoire. 21 p.

Mammifères : DIREN Corse, 2005

Insectes : DIREN Corse, 2005

B. ANNEXE 2 : CHARTE NATURA 2000



CHARTE NATURA 2000

Site natura 2000 « FR9400598 Massif de Tenda et forêt de Stella » (secteur de la forêt de Stella)

CONTEXTE GENERAL DU SITE, ENJEUX DE CONSERVATION ET INTERETS A L'ADHESION

LE SITE NATURA 2000 « FR9400598 MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA » (SECTEUR DE STELLA)

Le secteur de Stella du site Natura 2000 de la zone spéciale de conservation (ZSC) « Massif de Tenda et forêt de Stella » occupe une superficie de 975,61 hectare et couvre les communes de Rutali, Campitello, Murato, Borgo, Scolca et Vignale sur la Communauté de communes du Nebbiu et la Communauté de communes de Marana-Golu.

Le secteur de Stella a été inscrit en site Natura 2000 en raison notamment des peuplements remarquables de houx et d'if.

LES ENJEUX DE CONSERVATION

Ce site a plus particulièrement été désigné en raison de la présence de 6 habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-faune-flore ») :

- Yeuseraies corses à houx [9340-12]
- Peuplements d'if dans les forêts de Corse [9580-2]
- Landes oroméditerranéennes à genêts épineux [4090]
- Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses [8220]
- Forêt à *Castanea sativa* [9260]
- Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse [92A0.4]

La présence du discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) [1190], amphibien inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats-faune-flore » a également justifié la désignation du site Natura 2000.

Le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré par un comité de pilotage (COPIL) où siègent des représentants de l'Etat, des collectivités locales et d'organismes divers, définit les orientations de gestion et de conservation de ce site Natura 2000. Il prévoit notamment :

- une amélioration des connaissances écologiques ;
- une gestion durable des habitats forestiers et une préservation des habitats remarquables (zones humides, peuplements d'ifs et de houx, châtaigneraie,...) ;
- le développement d'un pastoralisme durable dans un but de maintien des milieux ouverts favorable à la biodiversité et à la prévention contre les incendies ;
- une information et sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site.

Il explicite les moyens à mettre en oeuvre pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du site. Ici l'enjeu est le maintien et/ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire dont, en particulier, la protection et la préservation des « Yeuseraies corses à houx » et des « Peuplements d'if dans les forêts de Corse ».

REGLEMENTATION APPLICABLE AU SITE CONCERNANT LA PROTECTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMUNAUTAIRE

→ Evaluation d'incidence et code de l'environnement

Selon l'article L414-4 du code de l'environnement, *lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 » :*

- 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;*
- 2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;*
- 3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.*

Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Article L414-4 du code de l'environnement) dans le cadre par exemple de manifestations sportives, de travaux, d'aménagements et d'ouvrages.

Le code de l'environnement, dans son article L414-5, décide d'un régime de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000.

INTERET D'ADHERER : CONTREPARTIES.

- Accès à certaines aides publiques et à d'autres exonérations fiscales (régime Monichon) dans le domaine forestier.
- Dispense d'étude d'incidence Natura 2000 dans certains cas précis et pour une activité dans la mesure où celle-ci fait l'objet d'une fiche avec engagement spécifique à l'activité.
- Liste locale 1 présente les cas soumis à évaluation d'incidence.
- Actions de communication pour valoriser l'engagement pris auprès du public.

CONTENU, CONDITIONS ET MODALITES D'ADHESION ET CONTROLES

DEFINITION

Elle est définie par le Code de l'environnement comme suit :

« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion

des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. [...] »

Les engagements sont contrôlables et non rémunérés car ils n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent.

Outre ces engagements, des recommandations sont proposées. Ces recommandations sont destinées à sensibiliser sur les enjeux de conservation, sans obligation d'en respecter le contenu...

ADHESION

Qui :

Peuvent adhérer à la charte :

- les titulaires de droits réels et personnels portants sur des parcelles incluses dans le site. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Le titulaire de droits est soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Si le propriétaire adhère à tous les engagements correspondant aux parcelles contractualisées, le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
- les usagers du site, individuel ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique, notamment de loisir.

Dans le cas où le propriétaire confie certains droits à des mandataires (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à :

- Informer ses mandataires des engagements qu'il a souscrits,
- Modifier les mandats au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Il peut également être envisagé que les mandataires cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur mandat est en conformité avec les engagements souscrits. En cas d'usufruit, l'adhésion à la charte est possible à la seule condition que le nu-propriétaire et l'usufruitier cosignent la charte.

Durée :

Cette adhésion a lieu pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de l'accusé de réception du dossier complet par la DDTM de Haute Corse. La durée de l'adhésion correspond à la durée de l'engagement de l'adhérent.

Procédure :

Afin d'adhérer à la charte, le signataire doit remplir et transmettre à la DDTM de Haute-Corse / Service Eaux, Forêts, Riques / Unité Natura 2000, un dossier contenant les éléments suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion à la charte (CERFA 14163*1) remplie, datée et signée, disponible et téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14163.do

- la présente charte Natura 2000, avec les engagements retenus cochés, dûment remplie datée et signée ;
- un plan de situation et un plan cadastral des parcelles engagées au 1/25000 ;

Les documents cadastraux sont téléchargeables sur le site : www.cadastre.gouv.fr

D'autres pièces sont susceptibles d'être demandées lors d'un contrôle :

- attestation de pouvoir du représentant pour les personnes morales ou délibération de l'organe compétent ;
- mandats conférant à l'adhérent des droits réels ou personnels ;
- extrait de matrice cadastrale au nom du demandeur, ou attestation notariée de propriété si la matrice cadastrale n'a pas été actualisée.

Un diagnostic à l'état des lieux sera effectué suite à l'adhésion à la charte.

CONTROLES ET CONSEQUENCES FINANCIERES

Que l'adhésion à la charte donne lieu ou non à une contrepartie, les services de l'Etat peuvent, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000 (48 heures avant le jour du contrôle), vérifier le respect des engagements souscrits.

Le contrôle du respect de la charte porte sur tous les renseignements fournis et sur vos engagements. Le contrôleur doit vérifier la véracité des éléments indiqués dans le formulaire d'adhésion, et vérifier que vous avez respecté les engagements souscrits. En cas d'anomalies constatées, les services de l'Etat vous en informent et vous mettent en mesure de présenter vos observations.

Si le signataire s'oppose à un contrôle, ou s'il n'a pas respecté les engagements qu'il a souscrits dans la Charte Natura 2000, le préfet décide de la résiliation de son adhésion à la charte pour une durée de un an à compter de la date de la résiliation (Article R.414-12-1 du code de l'environnement).

En cas de non respect des engagements spécifiques, l'adhérent encourt des sanctions administratives et pénales. L'article L.414-5-1 du code de l'environnement prévoit en effet des amendes de cinquième classe dont le montant peut être doublé si des habitats ou des espèces ont été impactés par la réalisation du projet.

Si vous devenez propriétaire de parcelles qui étaient précédemment engagées, vous pouvez adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial. Dans ce cas, vous devez indiquer dans votre déclaration d'adhésion la date de fin de l'engagement souscrit par votre prédécesseur.

ENGAGEMENTS ET BONNES PRATIQUES A RESPECTER DANS LE CADRE DE LA CHARTE

En application de l'article L414-12-1 du Code de l'Environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB et poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000. Ils représentent une obligation, contractualisée par la signature de cette charte. Ces engagements ne doivent entraîner aucun surcoût pour l'adhérent.

Les recommandations sont propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Leur non-respect peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le préfet.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1 Ne pas dégrader les habitats naturels et les espèces (ainsi que leur habitat) d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : Qualité et état de conservation des habitats et des espèces.

2 : Permettre l'accès aux parcelles dans le but de faciliter les différentes études et suivis des habitats et des espèces.

Point de contrôle : Conventions d'usages et/ou d'accès.

3 : Sauf pour des raisons de gestion du site et de secours, ne pas circuler en véhicule motorisé au sein du site Natura 2000 afin de préserver la qualité et la biodiversité du site.

Point de contrôle : Nombre de véhicules motorisés circulant au sein du site Natura 2000.

5 : Ne pas introduire volontairement d'espèces invasives.

Point de contrôle : Présence d'espèces invasives.

6 : Le cas échéant, mettre en adéquation les documents d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte et le document d'objectifs Natura 2000.

Point de contrôle : Modifications des documents d'aménagement.

7 : Ne pas entreposer de déchets en dehors des sites prévus à cet effet.

Point de contrôle : Présence de déchets en dehors des sites prévus à cet effet.

8 : Respecter la(les) signalétique(s).

Point de contrôle : Etat des signalétiques.

RECOMMANDATIONS

1. Respecter la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000.
2. Ne pas détruire d'espèces végétales et animales remarquables.
3. Ne pas dégrader les habitats naturels remarquables.
4. Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies.
5. Surveiller l'évolution des différents habitats du site.
6. Surveiller la prolifération d'espèces invasives (absentes à ce jour).
7. Ramasser les déchets régulièrement.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

→ MILIEU FORESTIER

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Yeuseraies corses à houx (9340-12).
- Peuplements d'if dans les forêts de Corse (9580-2).
- Forêt à *Castanea sativa* (9260).
- Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse (92A0.4).

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) (1079).

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1 : Préserver les habitats naturels « Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse (92A0.4) », « Peuplements d'if dans les forêts de Corse (9580-2) ».

Point de contrôle : Qualité et état de conservation des habitats naturels.

2 : Préserver et laisser à leur dynamique naturelle les boisements, bouquets et pieds isolés de houx, d'ifs et d'aulnes à feuilles cordées de Corse ainsi que les vieilles futaies de chênes.

Point de contrôle : Répartition, superficie, et état de conservation des entités végétales remarquables.

3 : Préserver les stations d'espèces végétales remarquables (*Acer opalus*, *Crataegus laevigata* subsp. *laevigata*, *Lathyrus niger*, *Platanthera algeriensis*, *Vicia laeta*, etc.).

Point de contrôle : Répartition de stations végétales remarquables et effectifs des spécimens.

4 : Identifier et conserver les essences d'arbres minoritaires (érable sycomore, érable opale, charme houblon, tremble, etc.).

Point de contrôle : Répartition des essences d'arbres minoritaires.

5 : Conserver les arbres à cavités (notamment favorables aux chauves-souris et aux oiseaux) au minimum 2 arbres/ha (sauf pour des raisons de sécurité dues à la chute d'arbres).

Point de contrôle : (1) Répartition des arbres à cavités ; (2) Densité d'arbres à cavités dans les boisements.

6 : Conserver les arbres morts et sénescents (sauf pour des raisons de sécurité dues à la chute d'arbres).

Point de contrôle : 1) Répartition des arbres morts et sénescents ; (2) Densité d'arbres morts et sénescents dans les boisements.

7 : Mettre en œuvre de techniques d'exploitation douces (débardage à traction animale, goulottes, etc).

Point de contrôle : (1) Utilisation de techniques d'exploitation douces ; (2) Description des techniques utilisées.

RECOMMANDATIONS

1. Prévenir les incendies.
2. Prévenir les coupes sauvages.
3. Ne pas introduire d'espèces invasives (absentes à ce jour).
4. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
5. Limiter la création de pistes.

→ MILIEU ARBUSTIF

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Lande oroméditerranéenne endémique à genêts épineux (4090).

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Porte-queue de Corse (1055).

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1 : Laisser se renouveler les peuplements incendiés en 1989. Aucuns travaux de démaquisage, de défrichage ou de coupe de doit être réalisés sauf dans le cadre de mesures de restauration écologique ou en faveur de la reconstitution forestière.

Point de contrôle : Préservation de la dynamique naturelle du maquis vers la reconstitution du couvert forestier.

RECOMMANDATIONS

1. Prévenir les incendies.
2. Ne pas introduire d'espèces invasives (absentes à ce jour).
3. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
4. Limiter la création de pistes.

→ MILIEU HUMIDE

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse (92A0.4).

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Discoglosse sarde (1190)

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1 : Maintenir les zones humides et leur fonctionnement : ne pas remblayer, combler et assécher les milieux aquatiques (sources, poches d'eau, mares, plans d'eau, zones humides, cours d'eau, etc.), proscrire les travaux hydrauliques (drainage) sauf avec dérogation de l'administration ou dans le cadre de travaux écologiques.

Point de contrôle : Qualité des milieux aquatiques.

2 : Le cas échéant, réaliser les travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges à partir du 31/08 jusqu'au 01/03.

Point de contrôle : Dates des travaux.

3 : Ne réaliser aucune intervention, aménagement ou exploitation au sein de l'habitat naturel « Aulnaies à Aulnes glutineux et à Aulnes à feuilles cordées de Corse (92A0.4) » et préserver la végétation inféodée aux milieux aquatiques. Le cas échéant, pour des raisons écologiques, utiliser des techniques d'entretien douces des milieux humides.

Point de contrôle : Qualité et état de conservation des habitats naturels

4 : Ne pas entreposer de rémanents (grumes, branches et déchets de coupes de bois) dans les cours d'eau et les zones humides.

Point de contrôle : Entrepôts de rémanents.

5 : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide.

Point de contrôle : (1) Usages de produits chimiques ; (2) Qualité des milieux aquatiques.

6 : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet.

Point de contrôle : (1) Zones de stationnement des machines et véhicules ; (2) Qualité des milieux aquatiques.

RECOMMANDATIONS

1. Prévenir les incendies.
2. Ne pas introduire d'espèces invasives (absentes à ce jour).
3. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
4. Limiter la création de pistes.

→ MILIEU RUPESTRE

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220).

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Aucune.

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1 : Préserver la qualité et l'état de conservation de l'habitat naturel « Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ».

Point de contrôle : Qualité et l'état de conservation des habitats rupestres.

RECOMMANDATIONS

1. Prévenir les incendies.
2. Ne pas introduire d'espèces invasives (absentes à ce jour).
3. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
4. Limiter la création de pistes.